

SEANCE DU 16 JUILLET 2020

PROCES-VERBAL

SEANCE N°2

L'an deux mille vingt, le seize juillet à 16 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence primaire du Doyen d'âge, Monsieur Jean DROUMAGUET, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 10 juillet 2020, par le président sortant Joël LE JEUNE ;

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants

Présents ce jour : 81 Procurations : 3

Étaient présents :

M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , Mme BARBIER Françoise , M. BETOULE Christophe , M. BODIOU Henri , Mme BOIRON Bénédicte , M. BOURIOT François , Mme BRAS-DENIS Annie , M. CALLAC Jean-Yves , M. CAMUS Sylvain , Mme COADIC Marie-Laure , M. COCADIN Romuald , M. COENT André , M. COLIN Guillaume , M. CORNEC Gaël , Mme CORVISIER Bernadette , Mme CRAVEC Sylvie , Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine , M. DELISLE Hervé , M. DROUMAGUET Jean , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Michel , M. GARZUEL Alain , Mme GOURHANT Brigitte , M. GUELOU Hervé , M. HOUSSAIS Pierre , M. HOUZET Olivier , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , M. LATIMIER Hervé , M. LE BIHAN Paul , Mme LE BOULANGER Danielle (suppléante de M. LE BRAS Jean-François), M. LE CREURER Eric , M. LE GALL Jean-François , M. LE HOUEROU Gilbert , M. LE JEUNE Joël , Mme LE MEN Françoise , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE QUEMENER Michel , Mme GALLAIS Marie-Yvonne (suppléante de M. LE ROI Christian), M. LE ROLLAND Yves , M. LEON Erven , M. L'HEREEC Patrick , Mme LOGNONE Jamila , M. MAHE Loïc , M. MAINAGE Jacques , M. MARTIN Xavier , M. MEHEUST Christian , M. MERRER Louis , M. NEDELLEC Yves , Mme NICOLAS Sonya , M. NICOLAS Gildas , Mme NIHOUARN Françoise , M. OFFRET Maurice , M. PARANTHOEN Henri , M. PHILIPPE Joël , Mme PIEDALLU Anne-Françoise , M. PILOLOT René , Mme BEAUVAIS Coralie (suppléante de Mme PIRIOU Karine), M. PONCHON François , Mme PONTAILLER Catherine , M. POUGNARD Xavier , M. PRIGENT François , Mme PRIGENT Brigitte , Mme PRUD'HOMM Denise , M. QUENIAT Jean-Claude , M. QUILIN Gérard , M. RANNOU Laurent , M. ROBERT Eric , M. ROBIN Jacques , M. ROGARD Didier , M. ROUSSELOT Pierrick , M. SALIOU Jean-François , M. SEUREAU Cédric , M. STEPHAN Alain , M. STEUNOU Philippe , M. TERRIEN Pierre , M. THEBAULT Christophe , Mme TURPIN Sylvie

Procurations :

Mme BRIDET Catherine à M. CORNEC Gaël, Mme KERRAIN Tréfina à M. LATIMIER Hervé, M. KERVAON Patrice à M. LE BIHAN Paul

Était absent excusé :

M. HENRY Serge

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme LE MEN Françoise, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Assistaient

Monsieur Jean-Jacques MONFORT
Madame Claudie GUEGAN
Madame Julie BALLU
Monsieur Mickaël THOMAS
Madame Aourel LANOE
Madame Morgane SALAÜN
Madame Sylvia DUVAL

Directeur général des services
Directrice générale adjointe
Directrice générale adjointe
Directeur des services techniques
Directrice de la communication
Directrice des affaires générales
Responsable du service des assemblées

Ordre du jour du Conseil Communautaire

LISTE DES QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR.....	3
1 - Installation du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté.....	3
2 - Election du (de la) Président(e).....	9
3 - Détermination du nombre de Vice-Présidentes et de Vice-Présidents.....	13
4 - Election des Vice-Présidentes et des Vice-Présidents.....	14
5 – Liste des décisions prises sur délégation du Conseil et dans le cadre de l'urgence sanitaire.....	15
6 - Délégations du Conseil Communautaire au Président.....	55
7 - Délégations au Président pour la réalisation des emprunts.....	60
8 - Modalités d'élection des membres de la commission d'appel d'offres.....	62
9 - Modalités d'élection des membres de la commission pour les concessions.....	64
10 - Charte de l'élu local.....	66
QUESTION DIVERSE.....	80
11 - Motion de Soutien aux salariés de Nokia et de Hop et d'opposition aux plans sociaux annoncés.....	80

Liste des questions à l'ordre du jour

1 - Installation du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté

Rapporteur : Jean DROUMAGUET

- VU** La Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- VU** La Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** L'arrêté préfectoral, en date du 17 Octobre 2019, fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral, en date du 10 Décembre 2019 portant approbation des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

Monsieur Jean DROUMAGUET, Doyen d'âge, prend la présidence primaire de l'assemblée conformément aux dispositions de l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il donne lecture de la liste des conseillers communautaires titulaires et suppléants qui siégeront au sein de Lannion-Trégor Communauté et les installe dans leurs fonctions.

Monsieur Jean DROUMAGUET, Doyen d'âge, avec l'assistance de 2 assesseurs, procède à l'appel nominal des membres du Conseil Communautaire et constate que les conditions de quorum sont remplies (conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et au 1^{er} alinéa de l'article 10 de la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020).

Monsieur Jean DROUMAGUET, Doyen d'âge, indique que pour la bonne organisation de cette réunion et notamment des élections du (de la) Président(e), les conseillers communautaires, uniquement avec voix délibératives ont été regroupés par ordre alphabétique. Seuls ces élus sont autorisés à entrer dans l'amphithéâtre et le port du masque est obligatoire.

Monsieur Jean DROUMAGUET, Doyen d'âge :

« Mesdames et Messieurs nous allons pouvoir commencer cette séance. Certains d'entre vous me connaissent depuis bien longtemps puisque je suis élu municipal depuis plusieurs années, mais c'est la première fois que j'ai l'honneur et l'avantage d'officier devant cette assemblée. Ce qui me rappelle mon plus jeune âge lorsque, professeur de mathématiques, j'officialiais dans les amphithéâtres.

Mesdames et Messieurs les élus communautaires je vous souhaite la bienvenue dans cette assemblée qui va aujourd'hui se structurer pour les 6 ans à venir. Les anciens me connaissent déjà car je fais partie de la communauté depuis 5 ans. Je suis Maire de Mantallot depuis 1977, c'est probablement la plus petite commune du territoire située en zone rurale, au centre du Trégor et qui connaît une évolution difficile. Nous sommes comme beaucoup de communes de l'intérieur impactés par les communes pôle, je nommerais Lannion mais pas que. Le développement du Trégor ne devra négliger aucun secteur, je souhaite, sans être le thuriféraire de quelque président, qu'il soit porteur de projets pour tout le territoire.

Monsieur Jean DROUMAGUET demande à chacun des Conseillers Communautaires titulaires de s'installer sur les places qui leurs sont réservées. Si un titulaire est représenté à cette séance par son suppléant avec voix délibérative, il doit s'installer sur le siège correspondant au nom du titulaire remplacé et ajouter son nom à la main sur le cavalier.

Monsieur Jean DROUMAGUET dresse un bref historique de l'Agglomération :

A l'origine, ce sont 6 Communautés de Communes et 2 Communes isolées (Perros-Guirec et Mantallot) :

Lannion/Perros-Guirec/Plestin-les-Grèves/Côtes de Granit
Beg Ar C'hra Communauté
Communauté de Communes du Centre-Trégor
Communauté de Communes des 3 Rivières
Communauté de Communes du Pays Rochois
Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux

En 2013, fusion des Communautés des 3 Rivières et du Pays Rochois pour former la Communauté de Communes du Haut-Trégor.

En 2014, ce fût la création de Lannion-Trégor Communauté, suite à la fusion avec la Communauté de Communes de Beg Ar C'hra, puis en 2015 la fusion avec la Communauté de Communes du Centre-Trégor et en 2017 avec les Communautés du Haut-Trégor et la Presqu'île de Lézardrieux.

Aujourd'hui, Lannion-Trégor Communauté, c'est : 57 communes représentant 119 000 habitants avec un budget de 232 M€ (dont près de 100 M€ d'investissement), regroupé en 7 pôles d'animation territoriale avec 85 conseillers titulaires et 47 suppléants et compte 1 100 agents et salariés.

Le périmètre de LTC correspond à celui du Pays et du SCoT depuis 2017.

Bref rappel des compétences :

Compétences obligatoires

Le développement économique et touristique

L'aménagement de l'espace communautaire

(dont : l'élaboration, révision et suivi des documents d'urbanisme, du SCoT et schéma de secteur, l'élaboration d'un PLUiH, les instructions d'urbanisme au service des communes, les transports, etc.)

L'équilibre social de l'habitat

La politique de la ville dans la communauté

La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Les aires d'accueil des gens du voyage

La collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Dispositions modifiées depuis le 1^{er} janvier 2020

- L'eau

- L'assainissement des eaux usées

- La gestion des eaux pluviales urbaines

Autres compétences

-La voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire

-La protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

(dont : la qualité d'eau, y compris protection de la ressource (SAGE, Bassins versants), l'énergie, les espaces naturels...)

-Les équipements et services sportifs et culturels

(dont : l'enseignement musical, le nautisme, les salles culturelles (Carré Magique, l'Arche, le Sillon), 3 piscines, 1 aquarium marin...)

-Les Maisons d'Accueil et de Service au Public (MSAP)

(Une Maison France Services au 1^{er} janvier 2020 : Tréguier)

- L'action sociale d'intérêt communautaire (> CIAS)

- L'aménagement numérique du territoire

-La coopération décentralisée

- Les équipements ferroviaires et aéroportuaires

- Les Maisons de santé

-Le financement du contingent d'incendie et de secours

- La mutualisation de moyens et de personnels

Compétences déléguées au CIAS

- La petite enfance (RPAM)

- L'enfance- La jeunesse (Plouaret, Cavan, Pleudaniel, Tréguier et Ploumilliau)

- L'action sociale pour personnes âgées (EHPAD du Gavel à Trébeurden et services de portage de repas (pôles de Cavan et Lézardrieux)), et création, gestion et développement d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Social (GCSMS).

- Le Centre Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

- Les aires d'accueil des gens du voyage (compétence obligatoire)

- Les Maisons de santé

Autres structures d'accompagnement

La SEM Lannion-Trégor (économie / énergie / aménagement)

La SPLA Lannion-Trégor Aménagement (création et rénovation habitat / aménagement)

L'Office de tourisme communautaire (EPIC)

Lannion-Trégor Solidarités : Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Monsieur Jean DROUMAGUET donne lecture de la liste des conseillers communautaires titulaires et suppléants par commune et les installe dans leur fonction (conformément à la première question figurant à l'ordre du jour du Conseil Communautaire, il est pris acte de l'installation du Conseil Communautaire de LTC), comme suit :

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

PRENDRE ACTE de la composition du Conseil Communautaire, comme ci-après :



LISTE DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
BERHET	1- Louis MERRER	2- Laurence BENECH
CAMLEZ	1- Christophe THEBAULT	2- Rémi LE GOFF
CAOUENNEC-LANVEZEAC	1- Henri BODIOU	2- Sylvie LE PERF
CAVAN	1- Maurice OFFRET	2- Catherine DENIS
COATASCORN	1- Eric LE CREURER	2- Philippe FRAVAL
COATREVEN	1- Yves LE ROLLAND	2- Christian HUON
KERBORS	1- Karine PIRIOU	2- Coralie BEAUVAIS
KERMARIA-SULARD	1- Pierre HOUSSAIS	2- Nadia LE ROY
LA ROCHE-JAUDY	1- Guillaume COLIN 2- Marie-Laure COADIC	
LANGOAT	1- Hervé DELISLE	2- Maryvonne BROUDIC
LANMERIN	1- Jean-François SALIOU	2- Carole BONNIEC
LANMODEZ	1- Jamila LOGNONE	2- Philippe ROMBAUT
LANNION	1- Paul LE BIHAN 2- Françoise LE MEN 3- Christian MEHEUST 4- Tréfina KERRAIN 5- Eric ROBERT 6- Carine HUE 7- Cédric SEUREAU 8- Bernadette CORVISIER 9- Hervé LATIMIER 10- Sonya NICOLAS 11- Yves NEDELLEC 12- Françoise BARBIER 13- Patrice KERVAON 14- Gaël CORNEC 15- Catherine BRIDET 16- Jean-Yves CALLAC	
LANVELLEC	1- François PRIGENT	2- Annie LE JEUNE
LE VIEUX-MARCHE	1- Alain GARZUEL	2- Danièle VILAIN
LEZARDRIEUX	1- Henri PARANTHOEN	2- Annyvonne LE COQ-BERESCHEL
LOGUIVY-PLOUGRAS	1- Jean-François LE GALL	2- Saïg RUBEUS
LOUANNEC	1- Gervais EGAULT 2- Sylvie CRAVEC	
MANTALLOT	1- Jean DROUMAGUET	2- Ismaël ANDRE
MINIHY-TREGUIER	1- Christian LE ROI	2- Marie-Yvonne GALLAIS

PENVENAN	1- Denise PRUD'HOMM 2- Xavier POUGNARD	
PERROS-GUIREC	1- Erven LEON 2- Catherine PONTAILLER 3- Christophe BETOULE 4- Rosine DANGUY DES DESERTS 5- Pierrick ROUSSELOT	
PLESTIN-LES-GREVES	1- Christian JEFFROY 2- Brigitte PRIGENT	
PLEUBIAN	1- Loïc MAHE	2- Françoise AMBERT
PLEUDANIEL	1- Didier ROGARD	2- Isabelle POCHAT
PLEUMEUR-BODOU	1- Pierre TERRIEN 2- Françoise NIHOARN 3- Alain STEPHAN	
PLEUMEUR-GAUTIER	1- Frédéric LE MOULLEC	2- Christine LE TIRANT
PLOUARET	1- Annie BRAS-DENIS	2- Marcel LAFONTAINE
PLOUBEZRE	1- Brigitte GOURHANT 2- Gildas NICOLAS	
PLOUGRAS	1- Jean-Claude QUENIAT	2- Nadine GOASDOUE
PLOUGRESCANT	1- Anne-Françoise PIEDALLU	2- Grégoire CLIQUET
PLOUGUIEL	1- Pierre HUONNIC	2- Françoise KERVELLEC
PLOULEC'H	1- Sylvain CAMUS	2- Sonia MORVAN
PLOUMILLIAU	1- Yann KERGOAT 2- Sylvie TURPIN	
PLOUNERIN	1- Patrick L'HEREEC	2- Christian JACOB
PLOUNEVEZ-MOEDEC	1- Gérard QUILIN	2- Sonia ALLAIN
PLOUZELAMBRE	1- André COENT	2- Arnaud LE MORVAN
PLUFUR	1- Hervé GUELOU	2- Jean-Yves LE CORRE
PLUZUNET	1- Romuald COCADIN	2- Noël LE CORRE
PRAT	1- Michel EVEN	2- Pascale LE MORVAN
QUEMPVERN	1- Laurent RANNOU	2- Yves MALLO
ROSPEZ	1- Jacques ROBIN	2- Gilberte ABRAHAM
ST-MICHEL-EN-GREVE	1- François PONCHON	2- Christophe ROPARTZ
SAINT-QUAY-PERROS	1- Olivier HOUZET	2- Nathalie LE DILAVREC
TONQUEDEC	1- Joël PHILIPPE	2- Peggy LAMBERT
TREBEURDEN	1- Bénédicte BOIRON 2- Jacques MAINAGE	
TREDARZEC	1- Gilbert LE HOUEROU	2- Camille MATHECADE
TREDREZ-LOCQUEMEAU	1- Joël LE JEUNE	2- Mariannick LEBON
TREDUDER	1- René PIOLOT	2- Gildas MORVAN
TREGASTEL	1- Xavier MARTIN	2- Claudie LALEUF
TREGROM	1- Jean-François LE BRAS	2- Danielle LE BOULANGER
TREGUIER	1- Guirec ARHANT	2- Marie-Pierre BODIN
TRELEVERN	1- François BOURIOT	2- Michelle LE CUN
TREMEL	1- Cécile AURIAC	2- Sandrine PETIBON
TREVOU-TREGUIGNEC	1- Philippe STEUNOU	2- Julie SAUVEE
TREZENY	1- Michel LE QUEMENER	2- Yves PEUROU
TROQUERY	1- Serge HENRY	2- Yvan PASQUIOU

Le Président de séance constate l'installation du Conseil Communautaire

Jean DROUMAGUET sollicite l'assistance de 2 assesseurs (les 2 plus jeunes : Monsieur Romuald COCADIN et Monsieur Frédéric LE MOULLEC ainsi qu'un(e) secrétaire de séance (MADAME Françoise LE MEN) parmi un(e) élu(e) volontaire qui ne briguent pas de poste de Président.

Monsieur Romuald COCADIN fait l'appel des élus présents ou représentés par un suppléant ou ayant reçu procuration (appel par ordre alphabétique).

Jean DROUMAGUET, Président de séance, constate que le quorum est bien atteint et déclare la séance ouverte.

2 - Election du (de la) Président(e)

Rapporteur : Jean DROUMAGUET

- VU** La Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-7, L 2122-8, L 5211-2, L 5211-9 et L 5211-10 ;
- VU** L'arrêté préfectoral, en date du 17 Octobre 2019, fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral, en date du 10 Décembre 2019 portant approbation des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
- CONSIDERANT** Que s'agissant de la mise en place de l'organe délibérant, l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « *qu'à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du nouveau Président, les fonctions de Président sont assurées par le Doyen d'âge* » ;

Monsieur Jean DROUMAGUET, Doyen d'âge, rappelle que, conformément aux articles L 5211-2 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (la) Président(e) est élu(e) au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le (la) plus âgé(e) est déclaré(e) élu(e).

Monsieur Jean DROUMAGUET, Doyen d'âge, assisté des assesseurs, sollicite les candidatures pour la présidence de Lannion-Trégor Communauté et appelle ensuite les membres du conseil communautaire à venir procéder à l'élection du (de la) Président(e) de Lannion-Trégor Communauté.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

PROCEDER à l'élection du (de la) Président(e) de Lannion-Trégor Communauté (au scrutin uninominal à trois tours, à bulletin secret et à la majorité absolue).

SIGNER le Procès-Verbal d'élection du (de la) Président(e) de Lannion-Trégor Communauté.

Le Président élu, Joël LE JEUNE prend immédiatement ses fonctions.

Procès-verbal d'élection du (de la) Président(e) de Lannion-Trégor Communauté

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance : ~~78~~ titulaires – 3 suppléants – 3 procurations

L'an deux mil vingt, le seize juillet, à seize heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le conseil de communauté s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Joël LE JEUNE, Président sortant, le 10 juillet 2020, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-6, L 5211-8, L 5211-9, L5211-10, L 5211-40-2, L2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection du (de la) Président (e) de Lannion-Trégor Communauté.

VU la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU les articles L 2122-7, L 2122-8, L 5211-2, L 5211-9 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conseil Communautaire du 16 juillet

Etaient présents :

Conseillers titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL	X		
BARBIER	Françoise	LANNION	X		
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC	X		
BODIOU	Henri	CAOUENNEC- LANVEZEAC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BOURIOT	François	TRELEVERN	X		
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET	X		
BRIDET	Catherine	LANNION		X	
CALLAC	Jean-Yves	LANNION	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY	X		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
COENT	André	PLOUZELAMBRE	X		
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY	X		
CORNEC	Gaël	LANNION	X		
CORVISIER	Bernadette	LANNION	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC	X		
DANGUY-DES- DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC	X		
DELISLE	HERVE	LANGOAT	X		
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE	X		
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE	X		
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
HENRY	Serge	TROGUERY			X
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD	X		
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS	X		
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERRAIN	Trefina	LANNION		X	
KERVAON	Patrice	LANNION		X	
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LE BIHAN	Paul	LANNION	X		
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		X	
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE HOUEROU	Gilbert	TREDARZEC	X		

LE JEUNE	Joël	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
LE MEN	Françoise	LANNION	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Michel	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		X	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		
LEON	Erven	PERROS-GUIREC	X		
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN	X		
LOGNONE	Jamila	LANMODEZ	X		
MAHÉ	Loïc	PLEUBIAN	X		
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN	X		
MARTIN	Xavier	TREGASTEL	X		
MEHEUST	Christian	LANNION	X		
MERRER	Louis	BERHET	X		
NEDELLEC	Yves	LANNION	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE	X		
NIHOARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PARANTHOËN	Henri	LEZARDRIEUX	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT	X		
PILOT	René	TREDUDER	X		
PIRIOU	Karine	KERBORS		X	
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN- GREVE	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
POUGNARD	Xavier	PENVENAN	X		
PRIGENT	François	LANVELLEC	X		
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES	X		
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN	X		
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS	X		
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDDEC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROBIN	Jacques	ROSPEZ	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL	X		
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC	X		
SALIOU	Jean-François	LANMERIN	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU	X		
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC	X		
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU	X		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU	X		

Monsieur Jean DROUMAGUET, Doyen d'âge de l'Assemblée, assure la présidence primaire de l'Assemblée, conformément à l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil et constate que les conditions de quorum sont remplies (conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il sollicite les candidatures pour l'élection du (de la) Président(e) de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L2122-7 et L5211-2 du Code des Collectivités Territoriales, sous le contrôle des assesseurs :

Mesdames/Messieurs ..Cédric SEUREAU.....
.....Joël LE JEUNE.....
.....
.....
.....

sont candidats à la présidence.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du (de la) Président(e). Il a rappelé qu'en application des articles L5211-2 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (la) président(e) est élu(e) au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

ELECTION du (de la) PRESIDENT(e)

PREMIER TOUR de SCRUTIN

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président de séance (doyen d'âge) qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin (vote écrit sur papier blanc) fourni par la communauté d'agglomération. Le Président de séance l'a constaté, sans toucher le bulletin plié que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers communautaires qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne (a) :

84

A déduire, les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître (b)

2

Reste pour le nombre de suffrages exprimés (a-b) :

82

Majorité absolue¹:

49

A obtenu	{	M. LE JEUNE Joël, quarante-dix (46)	voix (en lettres)
		M. SEUREAU Cédric, trente-six (36)	voix(en lettres)
		M.....,	voix(en lettres)
		M.....,	voix(en lettres)
		M.....,	voix(en lettres)

M. Joël...LE JEUNE..., ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé(e) Président(e) et immédiatement installé(e).

DEUXIEME TOUR de SCRUTIN

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président de séance (doyen d'âge) qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin (vote écrit sur papier blanc) fourni par la communauté d'agglomération. Le Président de séance l'a constaté, sans toucher le bulletin plié que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers communautaires qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne (a) :

A déduire, les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître (b)

Reste pour le nombre de suffrages exprimés (a-b) :

Majorité absolue²:

A obtenu	{	M.....	voix (en lettres)
		M.....	voix

M....., ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé(e) Président(e) et immédiatement installé(e).

¹ La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur

² La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur

TROISIEME TOUR de SCRUTIN

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président de séance (doyen d'âge) qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin (vote écrit sur papier blanc) fourni par la communauté d'agglomération. Le Président de séance l'a constaté, sans toucher le bulletin plié que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers communautaires qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne (a) :

A déduire, les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître (b)

Reste pour le nombre de suffrages exprimés (a-b) :

Majorité relative :

A obtenu	{	M.....	voix	(en lettres)
		M.....	voix	

M....., ayant obtenu la majorité relative des voix a été proclamé(e) Président(e) et immédiatement installé(e).

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

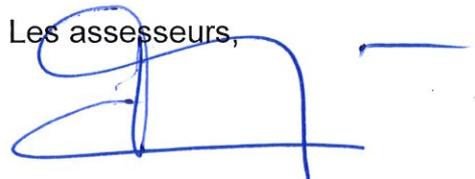
CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion
Le 16 juillet 2020

Le doyen d'âge du Conseil,



Les assesseurs,



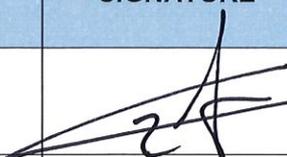
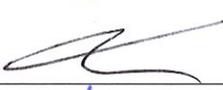
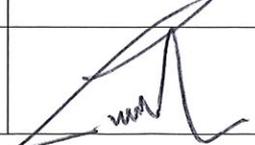
Le(a) Secrétaire de séance,

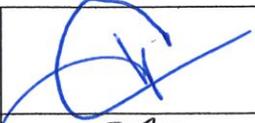
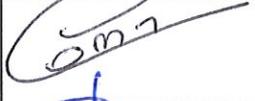
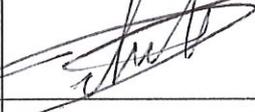
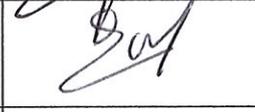
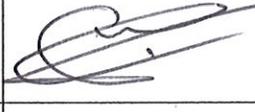
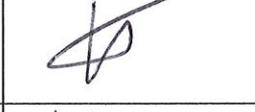
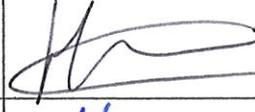
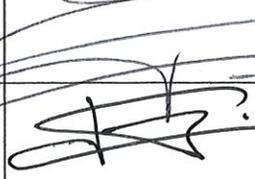


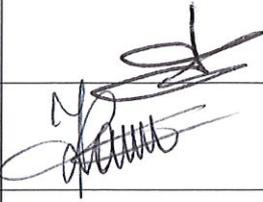
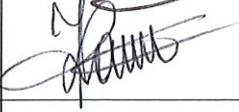
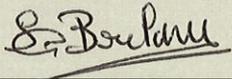
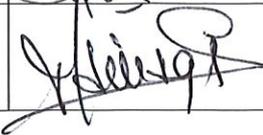
**PROCES-VERBAL D'ELECTION DU (de la) PRESIDENT(e) DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE
- DRESSE SUR LE CHAMP LE 16 JUILLET 2020 -**

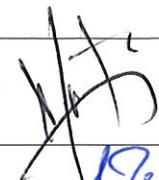
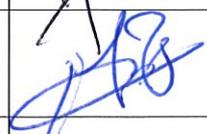
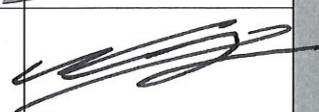
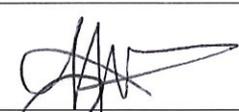
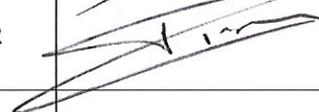
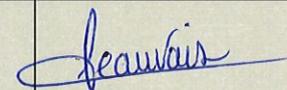
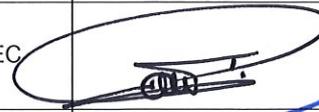
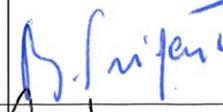
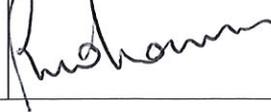
SIGNATURES

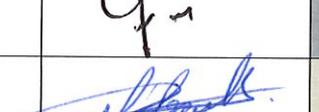
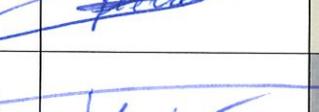
Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie-Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		PETIBON Sandrine	
BARBIER	Françoise	LANNION			
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC			
BODIOU	Henri	CAOUENNEC-LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BOURIOT	François	TRELEVERN		LE CUN Michelle	
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET		LAFONTAINE Marcel	
BRIDET	Catherine	LANNION			
CALLAC	Jean-Yves	LANNION			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		MORVAN Sonia	
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE CORRE Noël	
COENT	André	PLOUZELAMBRE		LE MORVAN Arnaud	

COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY			
CORNEC	Gaël	LANNION			
CORVISIER	Bernadette	LANNION			
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		BROUDIC Maryvonne	
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT		ANDRE Ismaël	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Michel	PRAT		LE MORVAN Pascale	
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE		VILAIN Danièle	
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE			
GUELOU	Hervé	PLUFUR		LE CORRE Jean-Yves	
HENRY	Serge	TROQUERY		PASQUIOU Yvan	
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD		LE ROY Nadia	
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		LE DILAVREC Nathalie	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			

KERRAIN	Trefina	LANNION			
KERVAON	Patrice	LANNION			
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LE BIHAN	Paul	LANNION			
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY- PLOUGRAS		RUBEUS Saig	
LE HOUEROU	Gilbert	TREDARZEC		MATHECADE Camille	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ- LOCQUEMEAU		LEBON Mariannick	
LE MEN	Françoise	LANNION			
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR- GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUEMENER	Michel	TREZENY		PEUROU Yves	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		GALLAIS Marie- Yvonne	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		HUON Christian	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN		JACOB Christian	
LOGNONE	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MAHE	Loïc	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN			

MARTIN	Xavier	TREGASTEL		LALEUF Claudie	
MEHEUST	Christian	LANNION			
MERRER	Louis	BERHET		BENECH Laurence	
NEDELLEC	Yves	LANNION			
NICOLAS	Sonya	LANNION			
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE			
NIHOARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU			
OFFRET	Maurice	CAVAN		DENIS Catherine	
PARANTHOEN	Henri	LEZARDRIEUX		LE COQ-BERESCHEL Annyvonne	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		LAMBERT Peggy	
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT		CLIQUET Grégoire	
PILOT	René	TREDUDER		MORVAN Gildas	
PIRIOU	Karine	KERBORS		BEAUVAIS Coralie	
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		ROPARTZ Christophe	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
POUGNARD	Xavier	PENVENAN			
PRIGENT	François	LANVELLEC		LE JEUNE Annie	
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES			
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN			

QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS		GOASDOUE Nadine	
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ- MOEDEC		ALLAIN Sonia	
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		MALLO Yves	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROBIN	Jacques	ROSPEZ		ABRAHAM Gilberte	
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		POCHAT Isabelle	
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC			
SALIOU	Jean- François	LANMERIN		BONNIEC Carole	
SEUREAU	Cédric	LANNION			
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR- BODOU			
STEUNOU	Philippe	TREVOU- TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR- BODOU			
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE GOFF Rémi	
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU			

Certifié exécutoire par le(la) Président(e)
A Lannion, le 16 juillet 2020

Le(la) Président(e),




➤ **Arrivée de Serge HENRY**

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, souhaite s'exprimer suite à son élection :

« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communautaires,

Mesdames et Messieurs,

L'élection du Président, puis de la gouvernance de Lannion-Trégor Communauté, est éminemment politique. Pas au sens politicien du terme, mais bien au sens noble du mot, celui qui qualifie la conduite des affaires de la cité.

J'ai mené une politique, depuis 12 ans à la présidence de LTC, de construction d'une Communauté susceptible de bien faire ensemble ce que nous ne pourrions faire chacun dans nos communes, dans le but de répondre au mieux aux besoins des Trégorroises et des Trégorrois.

Resté au service du Trégor, je me tourne vers l'avenir. Dans la lettre que je vous ai adressée il y a quelques jours, j'ai donné les grandes orientations sur lesquelles je souhaite que nous fondions notre programme pour ce mandat. Nous écrivons donc ensemble dans les six mois à venir, notre projet pour le Trégor, avec tous les élus du territoire et ses forces vives. Cette démarche participative devra désormais être celle de notre fonctionnement communautaire ordinaire : à l'écoute de la population, des élus municipaux et communautaires pour définir notre programme et le mettre en œuvre. Cette animation territoriale aura pour but de contribuer à tous les échelons territoriaux, communes, pôles, communauté, à la vitalité de l'ensemble du territoire.

Dans certains domaines de compétences de LTC, nous avons fait nos preuves, notre efficacité est reconnue, je pense au développement économique, au tourisme, à certains services à la population, l'eau potable, l'assainissement, la gestion des déchets, l'urbanisme, les bassins versants, l'habitat..., même s'il reste encore beaucoup à faire dans tous ces secteurs, nous pouvons toujours faire mieux... Nous traversons parfois des crises, nous y faisons face, aujourd'hui celle du plan social de Nokia, que nous refusons, et sur lequel nous agissons tous les jours.

Dans d'autres domaines, souvent transférés récemment à LTC à la suite des fusions de nos communautés d'origine, nos services ne sont pas homogènes, insuffisamment structurés, beaucoup reste à faire dans le domaine social, pour que tous les enfants et les jeunes, et aussi les personnes âgées, bénéficient du meilleur service possible. Plus de solidarité, plus d'égalité, nous pouvons et nous devons y travailler.

Enfin, nous avons commencé, seulement commencé, à investir les champs culturels, sportifs, ils sont largement à développer...

Plusieurs grands chantiers sont entamés ou programmés, nous allons les faire aboutir : les écoles de musiques de Lannion et de Tréguier, le pont aval sur le Léguer, le Parc des Expositions et la Maison des Entreprises à l'espace Corinne-Erhel, mais aussi l'abattoir à Beg ar C'hra, le centre de vacances de Kerallic à Plestin, le déploiement de la fibre optique sur tout le territoire...

Et puis, dans certains domaines, il nous faut changer de perspective, il faut raisonner à l'échelle d'une planète qui n'en peut plus. Oui, il y a urgence à nous mobiliser, à notre mesure, individuellement et collectivement. Parce que nos comportements pour nous déplacer, pour nous chauffer, pour nous nourrir, pour travailler, ... ne sont plus supportables par l'environnement, il faut en changer.

Ce seront les chantiers majeurs de ce nouveau mandat : organiser les mobilités, produire une énergie renouvelable, ne pas gaspiller, produire et consommer local, promouvoir de nouvelles formes de travail, ...

Nous aurons l'occasion de traduire cette volonté dans des documents essentiels qui font suite au Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T) : le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat (P.L.U.i.H.), le Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T), et le Plan des Mobilités, le Pays d'Art et d'Histoire, le Plan d'Action Sociale...

La crise sanitaire que nous traversons nous fait comprendre que nous devons transformer nos modes de vivre, soyons à la pointe de ce mouvement. Notre industrie de haute technologie peut trouver à s'appliquer pour y parvenir. Nos entreprises, nos artisans peuvent y multiplier les emplois nécessaires à notre territoire. Nos centres villes et centres bourgs peuvent retrouver vie, dans de nouvelles formes d'habitat, de loisirs, de culture, et de consommation...

Pour notre projet de territoire, je vous invite à croire en nous-mêmes, à croire en l'avenir du Trégor. Cessons de nous plaindre, il n'y a aucune fatalité, n'attendons pas de salut de l'extérieur, comptons d'abord sur nous-mêmes, appuyons-nous sur nos atouts, et nous en avons beaucoup, à commencer par les femmes et les hommes de ce pays. Autour d'une ville comme Lannion, au cœur d'un Trégor largement préservé, sur une côte d'exception, il doit faire bon vivre.

C'est bien le but de notre politique : créer les conditions du mieux vivre pour tous dans un Trégor uni et solidaire. »

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, demande une interruption de séance à 17h25 pour rencontrer Cédric SEUREAU.

Reprise de la séance à 17h30.

Monsieur Cédric SEUREAU, Conseiller Communautaire de Lannion, souhaite remercier tous les élus qui lui ont accordé leur voix et féliciter Joël LE JEUNE pour son élection au siège de Président. Il dit que : « je reste convaincu qu'il faut rapidement préparer le territoire aux défis sur le climat, l'emploi et la défense de notre cadre de vie. Le monde a changé et les solutions d'hier ne seront pas toutes celles d'hier, ainsi je souhaite que nous avancions ensemble vers une gouvernance plurielle et je ne doute pas que le Président cherchera aussi à unir nos forces. J'ai hâte que nous définissions ensemble un projet de territoire qui fera de Lannion-Trégor Communauté un territoire résilient, un Trégor fort et tourné vers l'avenir. Merci. »

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, remercie Monsieur SEUREAU, et indique que pour construire ce projet de territoire, ce Trégor uni et solidaire, il est impossible qu'il n'y ai qu'une seule représentation d'un groupe. Il confirme qu'il faut se rassembler pour construire un exécutif pluriel, c'est pourquoi il faut déterminer un nombre de vice-présidents aujourd'hui, et ensuite élire ces vice-présidents. Il propose, pour respecter la loi, de fixer à deux le nombre de vice-Présidents à élire maintenant, et de se retrouver dans une semaine pour laisser le temps de construire un exécutif qui représentera toutes les sensibilités du Trégor.

3 - Détermination du nombre de Vice-Présidentes et de Vice-Présidents

Rapporteur : Joël LE JEUNE

- VU** La Loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;
- VU** La Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-7, L 5211-2 et L 5211-10 ;
- VU** L'arrêté préfectoral, en date du 17 Octobre 2019, fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral, en date du 10 Décembre 2019 portant approbation des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

CONSIDERANT Que le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents (*à noter que la limite des 15 vice-présidents est atteinte avec les 85 conseillers communautaires titulaires*). L'organe délibérant peut également, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des 2ème et 3ème alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de 15.

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

CREER 2 postes de Vice-Présidents(es).

4 - Election des Vice-Présidentes et des Vice-Présidents

Rapporteur : Joël LE JEUNE

- VU** La Loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;
- VU** La Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-7, L 5211-2 et L 5211-10 ;
- VU** L'arrêté préfectoral, en date du 17 Octobre 2019, fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral, en date du 10 Décembre 2019 portant approbation des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** La délibération du Conseil Communautaire, en date du 16 juillet 2020, portant détermination du nombre de Vice-Présidentes et de Vice-Présidents ;

CONSIDERANT Que conformément aux articles L 5211-2 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Vice-Présidentes et les Vice-Présidents sont élus, poste par poste, au scrutin secret uninominal à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

CONSIDERANT L'appel à candidatures ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

PROCEDER à l'élection des **2 Vice-Présidents de Lannion-Trégor Communauté** (poste par poste, au scrutin uninominal à trois tours, à bulletin secret et à la majorité absolue).

SIGNER le Procès-Verbal d'élection des 2 Vice-Présidents de Lannion-Trégor Communauté, donnant le résultat suivant :
- 1^{er} Vice-Président : Frédéric LE MOULLEC
- 2^{ème} Vice-Président : Guirec ARHANT

Procès-verbal d'élection des Vice-Présidents de Lannion-Trégor Communauté

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance : ~~79~~ titulaires – 3 suppléants – 3 procurations

L'an deux mil vingt, le seize juillet, à seize heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le conseil de communauté s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Joël LE JEUNE, Président sortant, le 10 juillet 2020, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-6, L 5211-9, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des Vice-Présidents Lannion-Trégor Communauté.

VU les articles L 2122-7-1, L 5211-2, et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Communautaire, en date du 16 juillet 2020, portant détermination du nombre de Vice-Présidents de Lannion-Trégor Communauté ;

Conseil Communautaire du 16 juillet 2020

Etaient présents :

Conseillers titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL	X		
BARBIER	Françoise	LANNION	X		
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC	X		
BODIOU	Henri	CAOUENNEC- LANVEZEAC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BOURIOT	François	TRELEVERN	X		
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET	X		
BRIDET	Catherine	LANNION		X	
CALLAC	Jean-Yves	LANNION	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY	X		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
COENT	André	PLOUZELAMBRE	X		
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY	X		
CORNEC	Gaël	LANNION	X		
CORVISIER	Bernadette	LANNION	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC	X		
DANGUY-DES- DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC	X		
DELISLE	HERVE	LANGOAT	X		
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE	X		
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE	X		
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
HENRY	Serge	TROQUERY	X		
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA- SULARD	X		
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY- PERROS	X		
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES- GREVES	X		
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERRAIN	Trefina	LANNION		X	
KERVAON	Patrice	LANNION		X	
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LE BIHAN	Paul	LANNION	X		

LE BRAS	Jean-François	TREGROM		X	
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY- PLOUGRAS	X		
LE HOUEROU	Gilbert	TREDARZEC	X		
LE JEUNE	Joël	TREDREZ- LOCQUEMEAU	X		
LE MEN	Françoise	LANNION	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR- GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Michel	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		X	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		
LEON	Erven	PERROS-GUIREC	X		
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN	X		
LOGNONE	Jamila	LANMODEZ	X		
MAHÉ	Loïc	PLEUBIAN	X		
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN	X		
MARTIN	Xavier	TREGASTEL	X		
MEHEUST	Christian	LANNION	X		
MERRER	Louis	BERHET	X		
NEDELLEC	Yves	LANNION	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE	X		
NIHOARN	Françoise	PLEUMEUR- BODOU	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PARANTHOËN	Henri	LEZARDRIEUX	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PIEDALLU	Anne- Françoise	PLOUGRESCANT	X		
PILOT	René	TREDUDER	X		
PIRIOU	Karine	KERBORS		X	
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN- GREVE	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
POUGNARD	Xavier	PENVENAN	X		
PRIGENT	François	LANVELLEC	X		
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES- GREVES	X		
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN	X		
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS	X		
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ- MOEDEC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROBIN	Jacques	ROSPEZ	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL	X		
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC	X		

SALIOU	Jean-François	LANMERIN	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU	X		
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC	X		
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU	X		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU	X		

Conseillers suppléants

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
LE BOULANGER	Danielle	TREGROM	LE BRAS Jean-François
GALLAIS	Marie Yvonne	MINIHY-TREGUIER	LE ROI Chistian.
BEAUVAIS	Coralie	KERBORS	PIRIOU Karine

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
BRIDET Catherine	CORNEC Gaël
KERRAIN Trifna.	LATIMIER Hervé.
KERVAON. Patrice	LE BIHAN Paul.

ELECTION des Vice-Présidents de Lannion-Trégor Communauté

Le(la) Président(e) sollicite les candidatures pour l'élection des 2 Vice-Présidents de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L5211-2 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération en date du 16 juillet 2020 portant détermination du nombre de Vice-Présidents :

FONCTION	NOMS DES CANDIDATS		
1 ^{ère} Vice-Président(e)	LE MOULLEZ Frédéric		
2 ^{ème} Vice-Président(e)	ARHANT Guirec	PIEDALLU Anne-Françoise	

ELECTION du (de la) PREMIER(e) VICE-PRESIDENT(e)

Le(la) Président(e) a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du (de la) premier(e) Vice-Président(e) conformément aux dispositions prévues aux articles L 2122-7, L 2122-10, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu).

PREMIER TOUR de SCRUTIN

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au(à la) Président(e) qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin (vote écrit sur papier blanc) fourni par la communauté d'agglomération. Le(la) Président(e) l'a constaté, sans toucher le bulletin plié que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers communautaires qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne :

85

A déduire, les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

18

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :

67

Majorité absolue¹:

34

A obtenu	{	MLE MOULLEC Frédéric soixante-six (66)	voix	(en lettres)
		M... GUELOU Hervé une (1)	voix	
		M.....	voix	
		M.....	voix	

M. Frédéric LE MOULLEC ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé(e) Premier(ère) Vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

DEUXIEME TOUR de SCRUTIN

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au(à la) Président(e) qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin (vote écrit sur papier blanc) fourni par la communauté d'agglomération. Le(la) Président(e) l'a constaté, sans toucher le bulletin plié que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers communautaires qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne :

A déduire, les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue :

A obtenu	{	M.....	voix	(en lettres)
		M.....	voix	
		M.....	voix	
		M.....	voix	

M....., ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé(e) Premier Vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

TROISIEME TOUR de SCRUTIN

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au(à la) Président(e) qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin (vote écrit sur papier blanc) fourni par la communauté d'agglomération. Le(la) Président(e) l'a constaté, sans toucher le bulletin plié que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers communautaires qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

¹ La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne :

A déduire, les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :

Majorité relative :

A obtenu	{	M.....	voix	(en lettres)
		M.....	voix	
		M.....	voix	
		M.....	voix	

M....., ayant obtenu la majorité relative des voix a été proclamé(e) Premier Vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

ELECTION du (de la) DEUXIEME VICE-PRESIDENT(e)

Le(la) Président(e) a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du (de la) deuxième Vice-Président(e) conformément aux dispositions prévues aux articles L 2122-7, L 2122-10, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu).

PREMIER TOUR de SCRUTIN

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au(à la) Président(e) qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin (vote écrit sur papier blanc) fourni par la communauté d'agglomération. Le(la) Président(e) l'a constaté, sans toucher le bulletin plié que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers communautaires qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne : 85

A déduire, les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 18

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 67

Majorité absolue :

34

A obtenu	{	M. ARHANT Guirec cinquante (50)	voix	(en lettres)
		M. PIEDALLU Anne Françoise dix sept (17)	voix	
		M.	voix	
		M.	voix	

M. Guirec ARHANT, ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé(e) Deuxième Vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

DEUXIEME TOUR de SCRUTIN

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au(à la) Président(e) qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin (vote écrit sur papier blanc) fourni par la communauté d'agglomération. Le(la) Président(e) l'a constaté, sans toucher le bulletin plié que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers communautaires qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne :

A déduire, les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue :

A obtenu	{	M.	voix	(en lettres)
		M.	voix	
		M.	voix	
		M.	voix	

M., ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé(e) Deuxième Vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

TROISIEME TOUR de SCRUTIN

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au(à la) Président(e) qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin (vote écrit sur papier blanc) fourni par la communauté d'agglomération. Le(la) Président(e) l'a constaté, sans toucher le bulletin plié que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers communautaires qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne :

A déduire, les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :

.....

Majorité relative :

.....

A obtenu	{	M.....	voix	(en lettres)
		M.....	voix	
		M.....	voix	
		M.....	voix	

M....., ayant obtenu la majorité relative des voix a été proclamé(e) Deuxième Vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

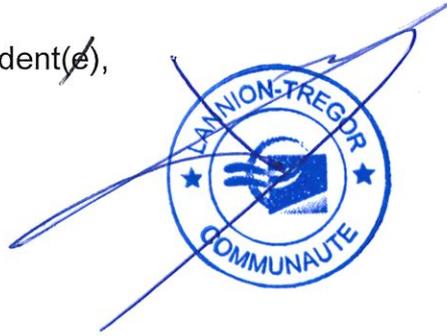
OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

(Handwritten mark)

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion
Le ..16/07/2023....

Le(la) Président(e),

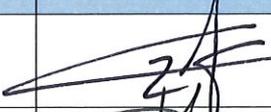
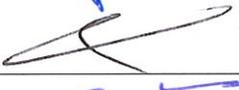
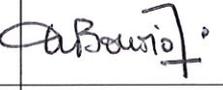
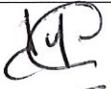


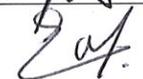
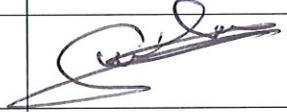
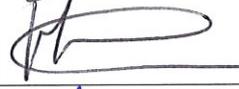
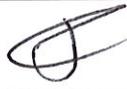
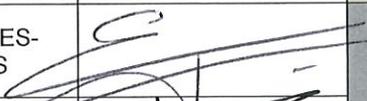
PROCES-VERBAL D'ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE

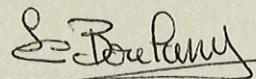
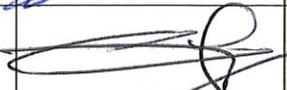
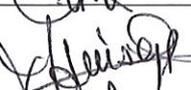
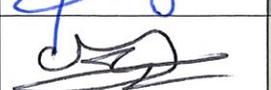
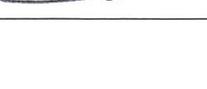
- DRESSE SUR LE CHAMP LE 16 JUILLET 2020 -

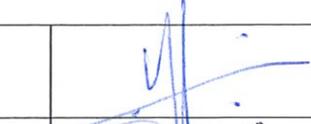
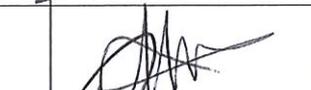
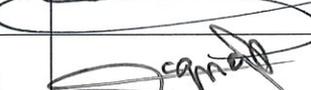
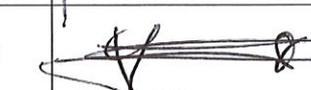
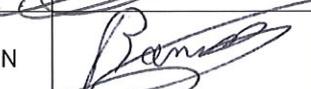
SIGNATURES

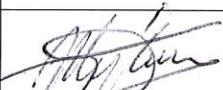
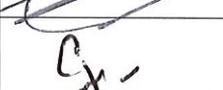
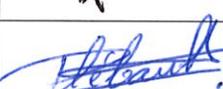
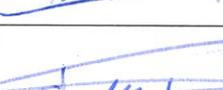
Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie-Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		PETIBON Sandrine	
BARBIER	Françoise	LANNION			
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC			
BODIOU	Henri	CAOUENNEC-LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BOURIOT	François	TRELEVERN		LE CUN Michelle	
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET		LAFONTAINE Marcel	
BRIDET	Catherine	LANNION			
CALLAC	Jean-Yves	LANNION			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		MORVAN Sonia	
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE CORRE Noël	
COENT	André	PLOUZELAMBRE		LE MORVAN Arnaud	
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY			

CORNEC	Gaël	LANNION			
CORVISIER	Bernadette	LANNION			
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		BROUDIC Maryvonne	
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT		ANDRE Ismaël	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Michel	PRAT		LE MORVAN Pascale	
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE		VILAIN Danièle	
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE			
GUELOU	Hervé	PLUFUR		LE CORRE Jean-Yves	
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvan	
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD		LE ROY Nadia	
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		LE DILAVREC Nathalie	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERRAIN	Trefina	LANNION			
KERVAON	Patrice	LANNION			

LATIMIER	Hervé	LANNION			
LE BIHAN	Paul	LANNION			
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY- PLOUGRAS		RUBEUS Saïg	
LE HOUEROU	Gilbert	TREDARZEC		MATHECADE Camille	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ- LOCQUEMEAU		LEBON Mariannick	
LE MEN	Françoise	LANNION			
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR- GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUEMENER	Michel	TREZENY		PEUROU Yves	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		GALLAIS Marie- Yvonne	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		HUON Christian	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN		JACOB Christian	
LOGNONE	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MAHE	Loïc	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN			
MARTIN	Xavier	TREGASTEL		LALEUF Claudie	
MEHEUST	Christian	LANNION			
MERRER	Louis	BERHET		BENECH Laurence	

NEDELLEC	Yves	LANNION			
NICOLAS	Sonya	LANNION			
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE			
NIHOUARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU			
OFFRET	Maurice	CAVAN		DENIS Catherine	
PARANTHOËN	Henri	LEZARDRIEUX		LE COQ-BERESCHEL Annyvonne	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		LAMBERT Peggy	
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT		CLIQUET Grégoire	
PILOT	René	TREDUDER		MORVAN Gildas	
PIRIOU	Karine	KERBORS		BEAUVAIS Coralie	<i>Beauvais</i>
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		ROPARTZ Christophe	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
POUGNARD	Xavier	PENVENAN			
PRIGENT	François	LANVELLEC		LE JEUNE Annie	
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES	<i>Blignaut</i>		
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN	<i>Prud'homme</i>		
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS		GOASDOUE Nadine	
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC		ALLAIN Sonia	
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		MALLO Yves	
ROBERT	Eric	LANNION			

ROBIN	Jacques	ROSPEZ		ABRAHAM Gilberte	
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		POCHAT Isabelle	
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC			
SALIOU	Jean-François	LANMERIN		BONNIEC Carole	
SEUREAU	Cédric	LANNION			
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU			
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU			
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE GOFF Rémi	
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU			

Certifié exécutoire par le(la) Président(e)

A Lannion, le 16 juillet 2020.

Le(la) Président(e),



5 – Liste des décisions prises sur délégation du Conseil et dans le cadre de l'urgence sanitaire

Monsieur le président informe l'Assemblée des délibérations prises lors du Bureau Exécutif du 11 février, et des Décisions du Président en date du 28 avril, 12 mai, 26 mai, 9 juin, 19 juin et 25 juin 2020 :

11 février 2020

DELIBERATIONS		VOTE DU BE
1	Demande de subvention pour le soutien à l'ingénierie et à l'animation du Conseil de Développement dans le cadre du Contrat de partenariat Europe-Région-LTC 2014-2020.	UNANIMITE
2	Accord-cadre à bons de commande : services de télécommunications - 2 lots.	UNANIMITE
3	Versement d'une gratification de stage à Monsieur Thibault LUC.	UNANIMITE
4	Projet de réhabilitation du village vacances de Kerallic - dépôt de la demande de permis de construire.	UNANIMITE
5	Construction d'un Espace Bien-être Marin à Pleubian - demande de Permis de construire.	UNANIMITE
6	Construction d'un Abattoir Communautaire à Plounévez Moëdec - Dépôt de la demande de Permis de Construire.	UNANIMITE
7	Demande de subvention pour le nouveau siège de l'École de Musique Communautaire du Trégor auprès du Conseil Régional dans le cadre du Contrat de Partenariat Europe/Région/Pays du Trégor (Fonds régionaux).	UNANIMITE
8	Demande de permis de construire - site de Castel Meur à Plougrescant.	UNANIMITE

9	Demands de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020.	UNANIMITE
10	Pass commerce et artisanat de service.	UNANIMITE
11	Aide au recrutement du premier commercial de l'entreprise Endro.	UNANIMITE
12	Aide aux projets de l'Economie Sociale et Solidaire : étude de faisabilité portant sur la viabilité de la création du projet "Chez Prosper".	UNANIMITE
13	Aide aux projets de l'Economie Sociale et Solidaire : Développement d'une station de compostage par Emeraude ID.	UNANIMITE
14	Aide à l'immobilier : projet de développement de l'entreprise Boréal.	UNANIMITE
15	Aide à l'immobilier : projet de développement de l'entreprise Philomenn.	UNANIMITE
16	Aide à l'immobilier : projet de développement de l'entreprise Voiles Performance.	UNANIMITE
17	Fonds de concours à l'installation et au maintien du commerce et de l'artisanat : Espace de coworking à Lézardrieux.	UNANIMITE
18	Déchèteries de Bégard et Plounévez-Moëdec : convention de mutualisation avec Guingamp-Paimpol Agglomération.	UNANIMITE
19	Gestion des eaux pluviales urbaines : Délégations de Maîtrise d'ouvrage.	UNANIMITE
20	Eau potable : protocole d'accord avec les syndicats infra-communautaires.	UNANIMITE

21	Station d'épuration de Perros-Guirec : acquisition foncière – modifications.	UNANIMITE
22	Station d'épuration de La Roche Jaudy : acquisition foncière.	UNANIMITE
23	Renforcement et sécurisation du poste de relèvement de la Châtaigneraie à Perros-Guirec : demande de subvention.	UNANIMITE
24	Plestin-Les-Grèves : Clôture du budget gestion déléguée de l'assainissement.	UNANIMITE
25	Assainissement non collectif - Conventions de facturation.	UNANIMITE
26	Accord-cadre à bons de commande pour des prestations de contrôle et de diagnostic des réseaux d'eaux usées sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté.	UNANIMITE
27	Demande de fonds de concours pour la voirie 2020.	UNANIMITE
28	Amélioration de l'accessibilité intermodale à la Gare de Lannion (phase 2) : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lannion à LTC sur le domaine public communal.	UNANIMITE
29	Demande de fonds de concours de la Ville de Lannion pour la réalisation d'une voie douce - Rue de l'Aérodrome.	UNANIMITE
30	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain des centres-villes de Lannion et de Tréguier - Lancement de l'étude préalable à la mise en œuvre d'une opération de résorption de l'habitat insalubre.	UNANIMITE
31	Rospez : demande prorogation de portage foncier.	UNANIMITE
32	Année 2020 : Avenant n°1 de la convention de délégation des aides à la pierre de l'État.	UNANIMITE

33	Mise en œuvre du programme Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE) - Signature de la convention financière avec la Région Bretagne.	UNANIMITE
34	Avenant 2020 à la convention triennale avec l'ADEUPa.	UNANIMITE
35	Chaufferie bois et réseau de chaleur de Tréguier/Minihy-Tréguier : dépôt de la demande de permis de construire et demande de subvention.	UNANIMITE
36	Charte de partenariat LTC / Trégor Energ'éthique.	UNANIMITE
37	Convention tri-partite LTC / SDE 22 / GRDF pour l'étude de projets de stations de recharge en gaz naturel véhicules (GNV).	UNANIMITE
38	Convention de mise à disposition d'algues vertes fraîches ramassées en Baie de la Lieue de Grève à la société Saga Tech.	UNANIMITE
39	Profil de vulnérabilité conchylicole et de pêche à pied dans l'estuaire du Jaudy - Demande de subventions.	UNANIMITE
40	Convention de partenariat avec l'université de Rennes 2 pour l'accueil d'un stagiaire.	UNANIMITE
41	Site Natura 2000 "Côte de Granit Rose - Sept-Iles": projet de Contrat Natura 2000 pour la restauration d'herbiers de zostères (actualisation du plan de financement suite aux consultations).	UNANIMITE
42	Aide à l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté.	UNANIMITE
43	Gestion du bocage de bord de route.	UNANIMITE
44	Réserve naturelle régionale "landes, prairies et étangs de Plounérin": demande de financement au titre du FEADER, opération 7.6.4 "soutien aux réserves naturelles régionales".	UNANIMITE

45	Abattoir : convention de déchargement des animaux et Protocole relatif aux conditions de mise en œuvre de l'inspection sanitaire.	UNANIMITE
46	Achat moulin du lossier.	UNANIMITE
47	Demandes de fonds de concours pour la signalétique bilingue français-breton.	UNANIMITE
48	Pacte culturel entre Lannion-Trégor Communauté et le Conseil Départemental des Côtes d'Armor.	UNANIMITE
49	Exposition d'œuvres du FRAC Bretagne à la Galerie du Douven - demandes de subvention.	UNANIMITE
50	Ecole de Musique Communautaire du Trégor : dépôt de la demande de permis de construire et consultation d'entreprises pour les travaux - locaux de Tréguier.	UNANIMITE
51	Convention de Projet Urbain Partenarial entre LTC, la commune de Tréduder et Monsieur René LE MUZIC.	UNANIMITE
52	Syndicats d'eau infracommunautaires.	UNANIMITE
53	Accords-cadre à bons de commande pour la fourniture, la livraison et le transport de bitumes Purs 70/100 et 50/70.	UNANIMITE

28 avril 2020

DECISION		
1	COVID-19 : Mesures d'accompagnement en faveur de l'économie.	FAVORABLE

12 mai 2020

DECISIONS		
1	Pont Aval sur le Léguer : financement voies douces.	FAVORABLE
2	Demande de Dotation au Soutien à l'Investissement Local (DSIL) année 2020 dans le cadre du contrat de ruralité 2017-2020.	FAVORABLE
3	Demande de Subvention Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2020 "relance".	FAVORABLE
4	Fonds de concours pour l'aménagement des centres-villes et centres-bourgs : demande exceptionnelle de versement d'acompte par la commune de Troguéry.	FAVORABLE
5	Pôle de Compétitivité Images et Réseaux : Financement du projet FIZIC.	FAVORABLE
6	Pass Commerce et artisanat de service.	FAVORABLE
7	Fonds de concours à l'installation et au maintien du commerce et de l'artisanat : supérette de l'Armor Pleubian.	FAVORABLE
8	Aide à l'immobilier : projet de développemet de l'entreprise Bord à Bord.	FAVORABLE
9	Aide à l'immobilier : projet de développement de l'entreprise Ysitech.	FAVORABLE
10	Aide au recrutement du premier commercial de l'entreprise Zeus.	FAVORABLE
11	Autosurveillance et sécurisation des lagunes de Tonquédec : demande de subvention.	FAVORABLE

12	Station d'épuration de Plounévez-Moëdec : demande de subvention.	FAVORABLE
13	Gestion déléguée du Fonds Chaleur : Convention de mandat n°2 avec l'ADEME.	FAVORABLE
14	Aides aux jeunes agriculteurs.	FAVORABLE
15	Abattoir : Plan de Maîtrise Sanitaire.	FAVORABLE
16	Réponses à l'appel à initiatives de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la mise en place de PSE (Paiements pour Services Environnementaux) expérimentaux.	FAVORABLE

26 mai 2020

DECISIONS		
1	Attribution d'un fonds de concours de Lannion-Trégor Communauté au titre de la Politique de la Ville pour la Ville de Lannion - Requalification urbaine-Ker Uhel : Aménagement des abords du collège Charles Le Goffic.	FAVORABLE
2	Convention avec Interess.	FAVORABLE
3	COVID 19 : Suspensions de loyers et charges des locataires de Lannion-Trégor Communauté.	FAVORABLE
4	Convention de financement des travaux de raccordement du terrain du Groupement des Campeurs Universitaires (GCU) de Landrellec, à Pleumeur-Bodou.	FAVORABLE
5	Conventions individuelles entre Lannion-Trégor Communauté et les propriétaires du secteur de Port l'Epine à Trélevern pour la création du réseau d'assainissement collectif.	FAVORABLE

6	Dispositions relatives au versement des subventions "culture et sport" votées au CC du 4 février 2020.	FAVORABLE
7	Demande de subvention à la DRRT pour l'édition 2020 de la Fête de la Science.	FAVORABLE
8	Dispositions relatives aux salles de spectacles communautaires (modalités de remboursement, mise à disposition des espaces de travail pour les compagnies, indemnisation partielle des compagnies pour les spectacles annulés).	FAVORABLE
9	Dispositions relatives à la facturation des cours dispensés à l'EMCT.	FAVORABLE
10	Dispositions relatives aux remboursements à prévoir pour les équipements aquatiques.	FAVORABLE

9 juin 2020

DECISIONS		
1	Construction d'un hôtel d'entreprise ZA de Buhulien à LANNION – Dépôt de la demande de permis de construire.	FAVORABLE
2	Demande de subvention pour l'espace France Service de Tréguier.	FAVORABLE
3	Demande de subvention pour la MSAP de Cavan.	FAVORABLE
4	Fonds de concours pour l'aménagement des centres-villes et centres-bourgs : Demande exceptionnelle de versement d'acompte par la commune de Lanmodez.	FAVORABLE
5	Acquisition de terrain à CAVAN.	FAVORABLE
6	Pôle de compétitivité Images&Réseaux : financement du projet HIJ II.	FAVORABLE

7	Espace d'activités de Kerfolic à Minihy-Tréguier : vente de terrain à la SCI MAOS.	FAVORABLE
8	Espace d'activités de La Croix Rouge à Ploumilliau : vente de terrain à Monsieur Eric TANGUY.	FAVORABLE
9	Convention d'entretien des espaces verts communautaires par la commune de Plouaret sur son territoire.	FAVORABLE
10	Demande de fonds de concours de la commune de La Roche-Jaudy pour la réalisation d'une voie douce.	FAVORABLE
11	Condition d'accès au service d'instruction des autorisations de droit du sol - Convention n° 2019-027.	FAVORABLE
12	Convention d'utilisation des terrains de tennis communautaires de Tréguier.	FAVORABLE
13	Versement d'une indemnité de stage à Monsieur Guénolé RAYMOND.	FAVORABLE
14	Versement d'une indemnité de stage à Madame Célia CONEAU.	FAVORABLE

19 juin 2020

DECISIONS DIVERSES	
1	Gestion des eaux pluviales urbaines - Avenant à la convention des Communes de Trébeurden et Trégastel.
2	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de la compétence "Eaux pluviales urbaines" sur la commune de Tréguier.
3	Procédure amiable de règlement du différend avec la société B2Ebike.

25 juin 2020

DECISIONS DIVERSES	
1	Demande d'aide à destination de l'Aquarium marin de Trégastel.
2	Abrogation de la décision DEC_2020_0046 portant aide au recrutement du premier commercial de l'entreprise Zeus.

→ Le Conseil Communautaire prend acte des délibérations et décisions prises lors du Bureau Exécutif du 11 février, et des Décisions du Président en date du 28 avril, 12 mai, 26 mai, 9 juin, 19 juin et 25 juin 2020 :

Monsieur le président informe le Conseil Communautaire des décisions qu'il a prises conformément à la délégation du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2019, et à l'ordonnance sur l'état d'urgence sanitaire.

N° d'ordre	DATE	SERVICE	REFERENT ADMINISTRATIF	OBJET
2020				
20-011	07/01/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Monsieur DUYCK Jean-François
20-012	08/01/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Monsieur et Madame CAILLEBOT Philippe
20-013	10/01/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une aide à l'accession à la propriété BOCQUET Hélène
20-014	13/01/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une aide à l'accession à la propriété SALAUN Alan
20-015	13/01/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une aide à l'accession à la propriété TANGUY Jean Christophe
20-016	14/01/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Monsieur FOURNIVAL Ronan
20-017	14/01/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Monsieur MARTIN Maxime et Madame MORCELL Typhaine

20-018	14/01/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Madame LE COZ Christine
20-019	16/01/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Décision attributive de subvention dans le cadre de l'aide pour le ravalement de façades à Monsieur et Madame RAOULT
20-020	22/01/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une aide à l'accession à la propriété L'HERON Jean-Claude
20-021	06/01/2020	Commande Publique	Laurence Kertudo	Marché de travaux - Aménagement d'un local tertiaire et industriel - bat W4 - lot 3 charpente métallique - prestations similaires
20-022	22/01/2020	Commande Publique	Laurence Kertudo	Marché de travaux - désamiantage et démolitions d'anciens bâtiments industriels - 5 rue de Broglie - Lannion
20-023	24/01/2020	Economie	C. LEVRARD	Bail civil - Association Objectif Autonomie
20-024	28/01/2020	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°10 SISA SANTE CAVAN
20-025	28/01/2020	Economie	C. LEVRARD	Bail civil - Société MOBIL-INN
20-026	27/01/2020	Economie	C. LEVRARD	Bail civil - Société TY KOMZ
20-027	27/01/2020	Economie	C. LEVRARD	Bail civil - Société SAOOTI
20-028	30/01/2020	Finances	V.PIQUEMAL	Cession parcelle de terrain de 961 m2 dans la zone de Kerfolic à la société BODSON AUTOMOBILES (budget PRI)
20-029	30/01/2020	Finances	V.PIQUEMAL	Cession VEHICULE KANGOO à la SARL GUINGAMPS POIDS LOURDS (budget PRI)
20-030	31/01/2020	Economie	J, VIGOUROUX	Arrêté portant attribution d'aides financières aux classements des hébergements touristiques
20-031	30/01/2020	Economie	C.LEVRARD	Bail civil - Société SII
20-032	03/02/2020	Finances	M SANZ	Avenant n°2 à l'arrêté 17/69-régie de recettes Droits inscription Ecole de Musique Communautaire
20-033	03/02/2020	Finances	M SANZ	Avenant n°1 à l'arrêté 17/88-régie recettes Aquarium Marin Trégastel
20-034	03/02/2020	Finances	M SANZ	Avenant n°3 à l'arrêté 17/473-regie recettes Billetterie Arche Sillon
20-035	03/02/2020	Finances	M SANZ	Avenant n°5 à l'arrêté 17/97-regie recettes et avances Eau et ASST Collectif
20-036	03/02/2020	Finances	M SANZ	Avenant n°1 à l'arrêté 17/63-regie recettes Transports
20-037	31/01/2020	Economie	C. LEVRARD	Bail d'immeuble - VIGIPOL
20-038	31/01/2020	Economie	C. LEVRARD	Bail d'immeuble - Ville de Trégastel
20-039	31/01/2020	Economie	C. LEVRARD	Bail d'immeuble - Banque alimentaire

20-040	31/01/2020	Economie	C. LEVRARD	Bail d'immeuble - Régie de Quartiers
20-041	06/02/2020	Economie	C. LEVRARD	Bail civil - société AMG
20-042	07/02/2020	Economie	C. LEVRARD	Bail civil - société SIGATEC
20-043	07/02/2020	Economie	C. LEVRARD	Bail civil - société MG CONSEIL
20-044	10/02/2020	Economie	PY LE BRUN	Bail dérogatoire société HAPPEE LEARNING
20-045	10/02/2020	Economie	C. LEVRARD	Bail Civil - Association C.L.C.V
20-046	11/02/2020	Economie	C. LEVRARD	Bail Civil - Société APIZEE
20-047	11/02/2020	Economie	C. LEVRARD	Bail Civil - Société ASSISTANT OFFICE SOLUTION
20-048	12/02/2020	Economie	C. LEVRARD	Bail Civil - Monsieur Franck JOUET
20-049	12/02/2020	Economie	C. LEVRARD	Bail Civil - Monsieur Pierre FRANCOIS
20-050	14/02/2020	Economie	J, VIGOUROUX	Arrêté portant attribution d'aides financières aux classements des hébergements touristiques
20-051	14/02/2020	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°7 société EXFO
20-052	14/02/2020	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°1 société RADIO FREQUENCY SYSTEMS France
20-053	14/02/2020	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°2 société OXXIUS
20-054	13/02/2020	Economie	C. LEVRARD	Bail d'immeuble - Association MONNAIE LOCALE TREGOR GOELO (MLTG)
20-055	13/02/2020	Economie	C.LEVRARD	Bail dérogatoire - ELK INTERNATIONAL
20-056	24/01/202	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Monsieur HERBERT Michel
20-057	31/01/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Monsieur et Madame ABALAM
20-058	03/02/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Madame et Monsieur LE BESCOND Anne-Sophie et Alex
20-059	05/02/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une aide à l'accession à la propriété à SEVENOU Thomas et HENNEVERT Lawry
20-060	17/02/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à AUBERT Jacqueline
20-061	17/02/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à COTTY Danielle
20-062	17/02/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à ECOBICHON Jean-Pierre

20-063	17/02/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à HILLION Yveline
20-064	17/02/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à JUGON Jean
20-065	17/02/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à LE BEUZIT Marie-Thérèse
20-066	17/02/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à LEMIEUX Marie Josephé
20-067	17/02/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à LESTER-GEORGE Peter
20-068	17/02/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à RESSOUCHE Tristan
20-069	17/02/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à RIOU Madeleine
20-070	17/02/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à SCHOUTEN Emeline
20-071	17/02/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à MAURICE Marie-Christine
20-072	17/02/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à Paranthoën Lucienne
20-073	17/02/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à ABHAMON Jean-Pierre
20-074	17/02/2020	Economie	C.LEVRARD	Avenant N°1 - Société MOBIL-INN
20-075	17/02/2020	Finances	M SANZ	Arrêté portant nomination de Karine DUBOT-mandataire temporaire-régie recettes Aquarium marin de Trégastel du 9/02/2020 au 30/09/2020
20-076	17/02/2020	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°7 société CRISTALENS
20-077	18/02/2020	Economie	C.LEVRARD	Avenant n°2 Société ANTHENEA
20-078	19/02/2020	Economie	C.LEVRARD	Bail dérogatoire Monsieur LE MAGOAROU Xavier
20-079	21/02/2020	Economie	PY LE BRUN	Bail dérogatoire société ENDRO
20-080	21/02/2020	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonctions de Nadine MARECHAL-régie d'avances Mission d'Etudes-Pôle politiques contractuelles Culture et Sport à partir du 15 février 2020

20-081	21/02/2020	Finances	M SANZ	Arrêté portant nomination d'Hervé GAUTHIER-régie d'avances Mission d'Etudes-Pôle politiques contractuelles Culture et Sport à partir du 15 février 2020
20-082	27/02/2020	Finances	M SANZ	Arrêté création régie recettes Ventes aux enchères et ventes directes en ligne au 01/03/2020
20-083	27/02/2020	Finances	M SANZ	Arrêté nomination Laurence Kertudo-régisseur- régie recettes Ventes aux enchères et ventes directes en ligne au 01/03/2020
20-084	28/02/2020	Tourisme	J VIGOUROUX	Arrêté portant attribution d'aides financières au classement des hébergements touristiques
20-085	03/03/2020	Economie	C. LEVRARD	Bail dérogatoire ISTECSRA BRETAGNE

En application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président a reçu délégation du Conseil Communautaire dans les conditions prévues par la délibération en date du 25 juin 2019. En conséquence, le Président informe le Conseil Communautaire des décisions suivantes, prises conformément à la délégation.

VU L'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

N° d'ordre	DATE	SERVICE	REFERENT ADMINISTRATIF	OBJET
2020				
20-086	05/03/2020	Economie	C.LEVRARD	Bail dérogatoire Monsieur Maxime DEROFF (ARMEMENT VANDEWEN)
20-087	09/03/2020	Economie	C.LEVRARD	Bail d'immeuble ARMORSCIENCE
20-088	11/03/2020	Transport	L. Alleaume Morel	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'acquisition de vélo à assistance électrique à Julie BESNARD
20-089	11/03/2020	Transport	L. Alleaume Morel	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'acquisition de vélo à assistance électrique à Annick DAFNIET
20-090	11/03/2020	Transport	L. Alleaume Morel	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'acquisition de vélo à assistance électrique à Corinne DOHOLLOU
20-091	11/03/2020	Transport	L. Alleaume Morel	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'acquisition de vélo à assistance électrique à Mélanie GOADEROCH
20-092	11/03/2020	Transport	L. Alleaume Morel	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'acquisition de vélo à assistance électrique à Steven GOADEROCH

20-093	11/03/2020	Transport	L. Alleaume Morel	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'acquisition de vélo à assistance électrique à Chantal IRIEN-PRAT
20-094	11/03/2020	Transport	L. Alleaume Morel	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'acquisition de vélo à assistance électrique à Katy LAMARRE
20-095	11/03/2020	Transport	L. Alleaume Morel	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'acquisition de vélo à assistance électrique à Monique LE GUYADER
20-096	11/03/2020	Transport	L. Alleaume Morel	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'acquisition de vélo à assistance électrique à Hervé LE MORVAN
20-097	11/03/2020	Transport	L. Alleaume Morel	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'acquisition de vélo à assistance électrique à Jean MINEC
20-098	11/03/2020	Transport	L. Alleaume Morel	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'acquisition de vélo à assistance électrique à Ronan PODOULEC
20-099	11/03/2020	Transport	L. Alleaume Morel	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'acquisition de vélo à assistance électrique à Jean-Noël RENOUF
20-100	11/03/2020	Transport	L. Alleaume Morel	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'acquisition de vélo à assistance électrique à Serge TILMANT
20-101	11/03/2020	Transport	L. Alleaume Morel	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'acquisition de vélo à assistance électrique à Gael GUEMARD
20-102	11/03/2020	Finances	I.VASLET	Arrêté portant sur la mise en place d'une ligne de trésorerie de 4 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne - budget principal
20-103	11/03/2020	Finances	I.VASLET	Arrêté portant sur la mise en place de deux lignes de trésorerie auprès de la Banque Postale - budget principal 2 000 000 € et budget assainissement 4 000 000 €
20-104	11/03/2020	Finances	I.VASLET	Arrêté portant sur la mise en place de cinq lignes de trésorerie auprès de Banque Populaire Grand Ouest pour un montant total de 3 800 000 €
20-105	10/03/2020	Economie	C.LEVRARD	Bail Civil Société 7EME CIEL
20-106	11/03/2020	Economie	PY LE BRUN	Bail dérogatoire Société DWELL SYNDIC
20-107	11/03/2020	Economie	J, VIGOUROUX	Arrêté portant attribution d'aides financières au classement des hébergements touristiques

20-108	10/03/2020	Economie	C.LEVRARD	Bail Civil Société DESTINATION BONHEUR/Agence UNICIS
20-109	13/03/2020	Finances	M SANZ	Avenant n°2 à l'arrêté 17/93-régie de recettes Abattoir
20-110	09/03/2020	Economie	C.LEVRARD	Bail d'immeuble AMISEP CADA
20-111	10/03/2020	Economie	C.LEVRARD	Bail d'immeuble Association LE BON CAP
20-112	12/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant pour ajout d'imputation budgétaire sur marché 19043 - Accord cadre relatif aux prestations de ménage et vitrerie - Lot 1
20-113	13/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant pour Ajout nouvelles prestations BPU sur marché 19043 - Accord cadre relatif aux prestations de ménage et vitrerie - Lot 1
20-114	13/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant pour ajout d'imputation budgétaire sur marché 19044 - Accord cadre relatif aux prestations de ménage et vitrerie - Lot 2
20-115	30/03/2020	Economie	C.LEVRARD	Bail professionnel Mathilde TOULARASTEL
20-116	30/03/2020	Economie	C.LEVRARD	Bail d'immeuble CONSEIL DEPARTEMENTAL 22
20-117	31/03/2020	Economie	C.LEVRARD	Bail d'immeuble Association UFC-QUE CHOISIR
20-118	01/04/2020	Economie	C.LEVRARD	Bail Civil Monsieur Christophe DANLOUP
20-119	02/04/2020	Economie	C.LEVRARD	Bail Civil Monsieur Société EDITIONS ENI
20-120	03/04/2020	Economie	C.LEVRARD	Bail Civil Monsieur Société AVANT-PREMIERES
20-121	06/04/2020	Economie	C.LEVRARD	Bail Civil Monsieur Frédéric HERVE
20-122	04/04/2020	commande publique	Pascal Mesplède	Marché Subséquent N°14 à l'accord-cadre 17AC02 : Etude technico-économique et hydraulique du transfert des eaux usées de Trédrez-Bourg, Locquémeau et Ploulec'h vers un nouveau site pour la construction d'une station d'épuration commune
20-123	09/04/2020	Economie	C.LEVRARD	Bail Civil Madame Angèle JOLIVET
20-124	25/09/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant pour travaux complémentaire sur le marché 18190 - Travaux relatif à la mise en conformité et à l'optimisation de la chaufferie bois du centre hospitalier de Lannion - Lot 1
20-125	29/10/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché de travaux 19105-Renouvellement du système d'extraction du Silo de stockage de la chaufferie bois de l'hospital de lannion - Lot 1

20-126	29/10/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché de travaux 19106- Renouveau du système d'extraction du Silo de stockage de la chaufferie bois de l'hôpital de Lannion - Lot 2
20-127	05/09/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant pour la résiliation du marché 16135 - Maîtrise d'œuvre pour la chaufferie de Trestel
20-128	01/10/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché subséquent n°1 au marché 19AC002- maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur à Trévou-Treguignec
20-129	27/12/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché subséquent n°2 au marché 19AC002- maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur à Trévou-Treguignec
20-130	04/04/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant n° 1 au marché subséquent n°1 de l'accord cadre 19AC002 pour ajouter des n° de Siret des cocontractants
20-131	04/04/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant n° 1 au marché subséquent n° 2 de l'accord cadre 19AC002 pour l'ajouter des n° de Siret des cocontractants
20-132	03/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant de transfert du marché de Travaux sur le réseau d'eau potable du CENT n° 20006
20-133	03/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant de transfert du marché de Remplacement des armoires électriques de commande –Réservoir de stockage d'eau potable de Ker Uhel N° 20008
20-134	19/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant de transfert du marché de Mise en conformité du poste de livraison HRA/ BT – Pompage de Keriell N° 20009
20-135	02/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant de transfert du marché de travaux de réhabilitation du réservoir d'eau potable de Serval -> Lot 1 N°20037
20-136	02/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant de transfert du marché de travaux de réhabilitation du réservoir d'eau potable de Serval -> Lot 2 N° 20038
20-137	02/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant de transfert du marché de travaux de réhabilitation du réservoir d'eau potable de Serval -> Lot 3 N° 20039
20-138	02/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant de transfert du marché de travaux de réhabilitation du réservoir d'eau potable de Serval -> Lot 4 N° 20040
20-139	02/04/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant de transfert du marché de réhabilitation du réseau d'eau potable rue de Trouz ar Mor à Pleumeur-Bodou

				n° 20092
20-140	12/03/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant de transfert du marché à Bons de commande pour les travaux de réhabilitations AEP N° 20057
20-141	04/03/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant de transfert du marché de Maîtrise d'œuvre pour la refonte des réseaux d'eaux pluviales de Pleumeur-Gautier N° 20048
20-142	27/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant de transfert de l' accord cadre pour la fourniture de pièces de voirie - Lot 1 N°20020
20-143	27/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant de transfert de l' accord cadre pour la fourniture de pièces de voirie - Lot 2 N°20021
20-144	15/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant de transfert de l' accord cadre pour la fourniture de bitumes N°20017
20-145	22/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant de transfert de l' accord cadre pour la fourniture de gasoil N°20016
20-146	22/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant de transfert de l' accord cadre pour la fourniture de granulat N°20015
20-147	22/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant de transfert du marché de travaux de renouvellement de canalisation à Ploubezre - Rue Jean-Marie Le Foll N°20010
20-148	02/04/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant de transfert du marché de travaux pour la refonte des réseaux d'eaux pluviales de Pleumeur-Gautier N° 20007
20-149	04/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Nettoyage de abattoir - Lot 1 N° 20032
20-150	02/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Nettoyage de abattoir - Lot 2 N° 20033
20-151	25/03/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant de transfert Cycleau étude d'aide à la décision transfert eau potable de la ville de Lannion
20-152	27/02/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Monsieur et Madame FLOURET
20-153	28/02/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Madame Véronique LEGER
20-154	05/03/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Madame BUGEON Pauline et Monsieur L'HOSTIS Guillaume
20-155	06/03/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Madame et Monsieur ROSSIGNOL Yves et Sylvia

20-156	12/03/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Madame Orlina CUDENNEC
20-157	12/03/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Madame Audrey MICHEL
20-158	13/03/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une aide à l'accession sociale à la propriété à MME TARDIF Anne-Marie
20-159	13/03/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Monsieur et Madame MONJARET Hubert et Régine
20-160	06/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à BLOSSEVILLE Gilles
20-161	06/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à DANION Benoît
20-162	06/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à DAVAÏ Gaëtan
20-163	06/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à DEMELIN Marc
20-164	06/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à PIGNARD Philippe
20-165	06/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à PIVAN Véronique
20-166	06/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à ROLLAND Anne
20-167	06/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à SANDRIN Richard
20-168	06/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à TASSEL Angela
20-169	06/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à MORIN Jean-Paul
20-170	06/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à BOUCHEZ Nicole
20-171	07/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Monsieur et Madame PETIBON

20-172	08/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une aide à l'accession sociale à la propriété concernant GIVAJA Tristan et MOIGNOT Marie
20-173	08/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une aide à l'accession sociale à la propriété concernant ETOILE Priscilla et HUSSON-LE GALLOU Mathias
20-174	08/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une aide à l'accession sociale à la propriété concernant FAISANT Gurvan et LE CORRE Camille
20-175	08/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une aide à l'accession sociale à la propriété concernant NICOL Camy et RIVOAL Gwendal
20-176	17/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une aide à l'accession sociale à la propriété concernant BRUN Julien et LE COADOU Laura
20-177	20/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à BAUVAIS Yveline
20-178	20/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à BOULARD Alain
20-179	20/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à CUZIAT Irène
20-180	20/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à DROUMAGUET Jean
20-181	20/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à FER Emmanuelle
20-182	20/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à FOULIARD Anne-Marie
20-183	20/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à GROSSETETE Julie
20-184	20/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à KERVOAS Gwenaël
20-185	20/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à LE GORREC Didier
20-186	20/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à LE MERDY Alice

20-187	20/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à LE MEUR Armand
20-188	20/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à LE YAOUANC Christine
20-189	20/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à MORVAN Nolwenn
20-190	20/04/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à JEZEQUEL Maxime
20-191	27/04/2020	Economie	C.LEVRARD	Bail Civil Institut de recherche B-COM
20-192	27/04/2020	Economie	C.LEVRARD	Bail Civil société CMD
20-193	28/04/2020	Economie	C.LEVRARD	Bail d'immeuble Association AIDAMT – SANTE AU TRAVAIL
20-194	04/05/2020	Economie	C.LEVRARD	Bail dérogatoire SAS PLASTIDIS
20-195	12/05/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à DONGE Frédéric
20-196	12/05/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à GARRAULT Laëtitia
20-197	12/05/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à HULEN Stéphanie
20-198	12/05/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à LE BORGNE Kévin
20-199	12/05/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à LE DISEZ Roger
20-200	12/05/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à LE QUENVEN Morgan
20-201	12/05/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à LE QUERE Roger
20-202	12/05/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à NICOLAS Jean
20-203	12/05/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à TOINEN Benjamin
20-204	12/05/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à CAMPOS Thierry
20-205	07/04/2020	Commande publique	P.MESPLEDE	Marché n°19078 : Maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de passes rustiques en enrochements sur 3 ouvrages hydrauliques sur les bassins

				versants du Léguer et du Guindy
20-206	10/04/2020	Commande publique	P.MESPLEDE	Accord cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour des travaux de réhabilitation d'installation de traitement, de stockage ou de pompage d'eau Attributaire n°1 : APEI
20-207	10/04/2020	Commande publique	P.MESPLEDE	Accord cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour des travaux de réhabilitation d'installation de traitement, de stockage ou de pompage d'eau Attributaire n°2 : FELJAS ET MASSON
20-208	10/04/2020	Commande publique	P.MESPLEDE	Accord cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour des travaux de réhabilitation d'installation de traitement, de stockage ou de pompage d'eau Attributaire n°3 : INDUSTEO
20-209	10/04/2020	Commande publique	P.MESPLEDE	Accord cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour des travaux de réhabilitation d'installation de traitement, de stockage ou de pompage d'eau Attributaire n°4 : LE DU INDUSTRIE
20-210	10/04/2020	Commande publique	P.MESPLEDE	Accord cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour des travaux de réhabilitation d'installation de traitement, de stockage ou de pompage d'eau Attributaire n°5 : SAUZET
20-211	04/05/2020	commande publique	P.MESPLEDE	Marché Subséquent N°15 à l'accord-cadre 17AC02 : Etude technico-économique et hydraulique du transfert des eaux usées de l'île Grande vers la STEP de Pleumeur-Bodou
20-212	05/05/2020	commande publique	P.MESPLEDE	Avenant n°2 au marché 18266 de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une nouvelle STEP et aux prétraitements de l'abattoir communautaire de Plounévez-Moëdec
20-213	14/05/2020	Eau et Assainissement	E PRIGENT-CHEVALIER	Reconduction expresse pour 2020 de la convention de mise à disposition des services entre Lannion-Trégor Communauté et la Commune de Lanmodez pour la gestion de l'assainissement collectif

20-214	14/05/2020	Eau et Assainissement	E PRIGENT-CHEVALIER	Reconduction expresse pour 2020 de la convention de mise à disposition des services entre Lannion-Trégor Communauté et la Commune de Lanmérin pour la gestion de l'assainissement collectif
20-215	15/05/2020	Eau et Assainissement	E PRIGENT-CHEVALIER	Reconduction expresse pour 2020 de la convention de mise à disposition des services entre Lannion-Trégor Communauté et la Commune de Penvenan pour la gestion de l'assainissement collectif
20-216	18/05/2020	Economie	PY LE BRUN	Bail dérogatoire société ETABLISSEMENTS TANGUY ET CIE
20-217	07/04/2020	Economie	PY LE BRUN	Bail soumis au Code Civil Société ORANGE
20-218	06/02/2020	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°2 commune de TREGROM
20-219	18/05/2020	Economie	PY LE BRUN	Bail dérogatoire société CJ DURRMANN PODO-ORTHESE
20-220	14/05/2020	Economie	C.LEVRARD	Bail d'immeuble MISSION LOCALE
20-221	19/05/2020	Finances	M SANZ	Arrêté portant nomination de Sophie Chandelier-mandataire temporaire-régie Aquarium de Trégastel du 30 mars au 31 oct 2020
20-222	19/05/2020	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonctions de Pauline MEUDAL-régisseur-régie Aquarium de Trégastel à partir du 14 mai 2020
20-223	19/05/2020	Finances	M SANZ	Arrêté portant nomination d'Alison HEMEURY-régisseur-Régie Aquarium de Trégastel du 18 mai au 15 juin 2020
20-224	07/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20027 -Mission SPS travaux de rénovation partielle de couverture du bâtiment Y Espace Corinne Erhel
20-225	12/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19213 - MOE relative au désamiantage de la régie de quartiers - Lannion
20-226	26/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20060 - Mission SPS rénovation et mises aux normes du Village Vacances de Kerallic -Plestin les Grèves
20-227	21/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20014 - Mission CT rénovation et mises aux normes du Village Vacances de Kerallic - Plestin les Grèves
20-228	12/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20031 - Mission OPC construction d'un abattoir communautaire multi-espèces Plounévez-Moëdec
20-229	12/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20030 - Mission SPS construction d'un abattoir communautaire multi-espèces Plounévez-Moëdec

20-230	02/03/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19205 - démontage et réfection du brise-soleil de la MDEFP Lannion
20-231	21/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19172 - Travaux de désamiantage et démolitions d'anciens bâtiments industriels, 5 rue de Broglie, Lannion
20-232	12/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19173 - Travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Nod-Uhel, Lot 1 dépollution VRD
20-233	12/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19174 - Travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Nod-Uhel, Lot 2 Gros-Œuvre
20-234	12/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19175 - Travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Nod-Uhel, Lot 3 Charpente métallique bois
20-235	12/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19176 - Travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Nod-Uhel, Lot 4 Étanchéité
20-236	12/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19177 - Travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Nod-Uhel, Lot 5 Bardage métallique
20-237	12/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19178 - Travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Nod-Uhel, Lot 6 Menuiseries extérieures
20-238	12/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19179 - Travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Nod-Uhel, Lot 7 portes industrielles
20-239	12/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19180 - Travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Nod-Uhel, lot 8 plateformes et cloisons industrielles
20-240	12/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19181 - Travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Nod-Uhel, lot 9 Menuiseries intérieures
20-241	12/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19182 - Travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Nod-Uhel, lot 10 cloisons doublage
20-242	12/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19183 - Travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Nod-Uhel, lot 11 Plafonds suspendus
20-243	12/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19184 - Travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Nod-Uhel, Lot 12 Electricité
20-244	12/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19185 - Travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Nod-Uhel, lot 13 Plomberie chauffage ventilation
20-245	12/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19186 - Travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Nod-Uhel, lot 14 Revêtement de sols faïence
20-246	12/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19187 - Travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Nod-Uhel, lot 15 Peinture

20-247	12/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19188 - travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Nod-Uhel, lot 16 Serrurerie
20-248	12/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19189 - Travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Nod-Uhel, lot 17 Ponts roulants
20-249	12/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19190 - travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Nod-Uhel, lot 18 Plateforme industrielles
20-250	28/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	marché 20004 - Aménagement d'un local tertiaire et industriel, bat W4, prestations similaires - Lot 4 Couverture bardage
20-251	28/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20005 - Aménagement d'un local tertiaire et industriel, bat W4, prestations similaires, - Lot 10 Equipement de quais
20-252	06/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19217 - Aménagement d'un local tertiaire et industriel, bat W4, prestations similaires, - Lot 3 Charpente métallique
20-253	28/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19146 - Travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Pégase, lot 1 Aménagement VRD
20-254	28/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19147 - Travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Pégase, lot 2 gros-œuvre
20-255	28/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19148 - Travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Pégase, lot 3 Charpente métallique
20-256	28/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19149 - travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Pégase, lot 4 bardage métallique
20-257	28/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19150 - Travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Pégase, lot 5 Etanchéité
20-258	28/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19151 - Travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Pégase, lot 5-1 Bardage couverture zinc
20-259	28/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19152 - Travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Pégase, lot 6 serrurerie
20-260	28/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19153 - travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Pégase, lot 7 Menuiseries extérieures
20-261	28/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19154 - Travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Pégase, lot 8 Menuiseries intérieures
20-262	28/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19155 - Travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Pégase, lot 9 doublage cloisons isolation

20-263	28/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	marché 19156 - travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Pégase, lot 10 Plafonds suspendus
20-264	28/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19157 - Travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Pégase, lot 11 Revêtement de sols
20-265	28/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19158 - Travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Pégase, lot 12 Peinture
20-266	28/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19199 - Travaux de construction d'un bâtiment industriel, ZA de Pégase, lot 14 Electricité CFA CFO
20-267	03/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19111 - Réhabilitation et extension de l'ancien tribunal EMCT, lot 00 VRD
20-268	03/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19082 - Réhabilitation et extension de l'ancien tribunal EMCT, lot 1 désamiantage
20-269	03/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19083 - Réhabilitation et extension de l'ancien tribunal EMCT, lot 2A fondations spéciales
20-270	03/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19084 - Réhabilitation et extension de l'ancien tribunal EMCT, lot 2B Gros-œuvre
20-271	03/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19085 - Réhabilitation et extension de l'ancien tribunal EMCT, lot 3 Charpente bois métal
20-272	03/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19086 - Réhabilitation et extension de l'ancien tribunal EMCT, lot 4 Etanchéité
20-273	03/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19087 - Réhabilitation et extension de l'ancien tribunal EMCT, lot 5 couverture bardage
20-274	03/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19088 - Réhabilitation et extension de l'ancien tribunal EMCT, lot 6 Menuiseries extérieures aluminium
20-275	03/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19089 - Réhabilitation et extension de l'ancien tribunal EMCT, lot 7 Menuiseries extérieures bois
20-276	03/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19090 - Réhabilitation et extension de l'ancien tribunal EMCT, lot 8 Serrurerie
20-277	03/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19092 - Réhabilitation et extension de l'ancien tribunal EMCT, lot 10 Menuiseries intérieures
20-278	03/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19093 - Réhabilitation et extension de l'ancien tribunal EMCT, lot 11 Faux-Plafonds
20-279	03/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19094 - Réhabilitation et extension de l'ancien tribunal EMCT, lot 12 Ascenseurs

20-280	03/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19095 - Réhabilitation et extension de l'ancien tribunal EMCT, lot 13 Revêtement de sols
20-281	03/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19097 - Réhabilitation et extension de l'ancien tribunal EMCT, lot 15 sièges auditorium
20-282	03/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19098 - Réhabilitation et extension de l'ancien tribunal EMCT, lot 16 Plomberie chauffage ventilation
20-283	03/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19099 - réhabilitation et extension de l'ancien tribunal EMCT, lot 17 Electricité
20-284	10/02/2020	Commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18087 - Réhabilitation de 2 chapelles visant à accueillir espace Cirque Tréguier lot 10c restauration peintures et papiers peints
20-285	13/03/2020	Commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20061 - Mission SPS relative à la réhabilitation d'un bâtiment conventuel pour accueillir les locaux de l'école de musique Tréguier
20-286	12/01/2020	Commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19076 - MOE Conception scénographie extension de la Maison Bardy
20-287	17/02/2020	Commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19232 - MOE relative à la construction d'un hôtel d'entreprises ZA de Buhulien
20-288	18/05/2020	Commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20125 - Mission CT construction d'un hôtel d'entreprises ZA de Buhulien
20-289	18/05/2020	Commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20127 - Mission SPS construction d'un hôtel d'entreprises ZA de Buhulien
20-290	14/05/2020	Commande publique	Laurence Kertudo	Avenant n°1 au marché 18253 - Fourniture et livraison de produits chimiques pour les unités de traitement des eaux potables et usées de Lannion-Trégor Communauté – Lot n°1 : Produits chimiques petit conditionnement
20-291	18/05/2020	Commande publique	Laurence Kertudo	Avenant n°1 au marché 19006 - Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de pièces et matériaux relative aux réseaux AEP-EU, usines AEP et STEP - Lot n°1 : Fourniture de pièces, tuyauterie et raccords eau potable (réseau AEP)
20-292	13/05/2020	Commande publique	Laurence Kertudo	Avenant n°1 au marché 19007 - Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de pièces et matériaux relative aux réseaux AEP-EU, usines AEP et STEP - Lot n°2 : Fourniture de pièces, tuyauterie et raccords assainissement (réseau EU)

20-293	18/05/2020	Commande publique	Laurence Kertudo	Avenant de transfert AG Coordination - Bon de commande n°AS180200 Mission SPS relative au traitement de désinfection de la STEP de Louannec
20-294	18/05/2020	Commande publique	Laurence Kertudo	Avenant de transfert AG Coordination - Bon de commande n°AS183143 Mission SPS relative à la construction de la STEP de Trévou-Tréguignec
20-295	18/05/2020	Commande publique	Laurence Kertudo	Avenant de transfert AG Coordination - Bon de commande n°AS192312 Mission SPS relative aux travaux de restructuration de la STEP de Saint-Michel-en-Grève
20-296	18/05/2020	Commande publique	Laurence Kertudo	Avenant de transfert AG Coordination - Bon de commande n°AS182569 Mission SPS relative à la construction de la STEP de Caouënnec-Lanvézéac
20-297	18/05/2020	Commande publique	Laurence Kertudo	Avenant de transfert AG Coordination - Bon de commande n°AS190010 Mission SPS relative à la démolition du poste de relevage de l'Iret à Lannion
20-298	20/05/2020	Commande publique	Laurence Kertudo	Avenant de transfert AG Coordination - Bon de commande n°AS180199 Mission SPS relative aux travaux du poste de Pont Couennec à Perros-Guirec
20-299	22/05/2020	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°2 société FELJAS et MASSON
20-300	22/05/2020	Finances	M SANZ	Arrêté nomination Emilie HAMEL-mandataire-régie recettes transports agence 1 OTC à partir du 18 mai 2020
20-301	22/05/2020	Finances	M SANZ	Arrêté nomination Emilie HAMEL-mandataire-régie recettes transports agence 2 OTC à partir du 18 mai 2020
20-302	22/05/2020	Finances	M SANZ	Arrêté nomination Emilie HAMEL-mandataire-régie recettes transports agence 3 OTC à partir du 18 mai 2020
20-303	28/11/2019	Commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19214 - Mission SPS rénovation régie de quartiers
20-304	17/12/2019	Commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19163 - Travaux de rénovation partielle de couverture du bâtiment Y
20-305	06/01/2020	Commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19163 - Avenant n°1 Travaux supplémentaires
20-306	16/12/2019	Commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19166 - MOE relative à la rénovation et à la mise aux normes du Village Vacances de Kerallic - Plestin-les-Grèves
20-307	28/06/2019	Commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19070 - MOE relative à l'aménagement du site de Castel Meur Plougrescant
20-308	28/11/2019	Commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19212 - Mission SPS remplacement brise-soleil MDEFP Lannion

20-309	15/10/2019	Commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19165 - Mission SPS démolition et désamiantage d'un bâtiment industriel Espace Broglie
20-310	02/04/2019	Commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19039 - MOE pour le désamiantage, la déconstruction de bâtiments espace de Broglie Lannion
20-311	06/12/2019	Commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19210 - Mission CT construction d'un bâtiment industriel en extension du bâtiment A Espace Corinne Erhel Lannion
20-312	06/12/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19211- Mission SPS construction d'un bâtiment industriel en extension du bâtiment A Espace Corinne Erhel Lannion
20-313	09/10/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19117 - MOE relative à l'extension d'un bâtiment industriel tertiaire 4, rue de Bourseul Lannion
20-314	06/12/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19208- Mission OPC construction d'un bâtiment industriel en extension du bâtiment A, espace Erhel, Lannion
20-315	06/12/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19209 - Mission CT construction d'un bâtiment industriel en extension du bâtiment A, Espace Erhel, Lannion
20-316	04/12/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19207 6 Mission SPS construction d'un bâtiment industriel en extension du bâtiment A, Espace Erhel, Lannion
20-317	12/11/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19144 - MOE construction d'un bâtiment industriel en extension du bâtiment A, espace Erhel, Lannion
20-318	22/04/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19020 - MOE construction d'un bâtiment industriel et tertiaire, ZA de Pégase
20-319	04/09/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19133- Mission OPC construction d'un bâtiment industriel ZA de Kerbiquet Cavan
20-320	04/09/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19132 - Mission SPS construction d'un bâtiment industriel ZA de Kerbiquet Cavan
20-321	05/09/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19131 - Mission CT construction d'un bâtiment industriel ZA de Kerbiquet Cavan
20-322	05/03/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18271- MOE construction d'un bâtiment industriel ZA de Kerbiquet Cavan
20-323	25/03/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18159 - Travaux d'aménagement d'un local tertiaire et industriel Bat W4 - Lot 1 VRD
20-324	09/04/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18161 - Travaux d'aménagement d'un local tertiaire et industriel bat W4 - lot 3

20-325	11/07/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18161 - Avenant n°1 travaux supplémentaires
20-326	28/01/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18169 - Travaux d'aménagement d'un local tertiaire et industriel bat W4 - Lot 11 nettoyage
20-327	25/01/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18264 - MOE construction d'un bâtiment industriel ZA de Nod-Uhel, Lannion
20-328	27/09/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19053 - Travaux de démolitions et désamiantage d'anciens bâtiments industriels ZA de Nod-Uhel
20-329	04/04/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19038-MOE construction d'une passerelle à la Roche-Derrien (APD/PC)
20-330	12/11/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19145 - MOE construction d'une passerelle à La Roche-Derrien (PRO / AOR)
20-331	08/04/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19016 - Création d'un réseau de transfert assainissement aire des gens du voyage lot 1 travaux EU
20-332	08/04/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19017 - Création d'un réseau de transfert assainissement aire des gens du voyage lot 2 poste refoulement
20-333	14/10/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19112 - Aménagement d'un plateforme de stockage et de recyclage des matériaux inertes à Kerserval
20-334	18/03/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18267 - Fourniture et pose de panneaux d'entrée de territoire
20-335	29/08/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18267 - Avenant n°1 travaux supplémentaires
20-336	03/09/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18230 - Mission assistance conseil dans le cadre de la réhabilitation de la cale de La Roche Jaune Plouguiel
20-337	14/02/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18237 - Travaux de requalification de la cale de La Roche Jaune à Plouguiel
20-338	14/02/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19018 - Mission SPS pour l'aménagement d'un giratoire et d'un cheminement mixte route du Radome Pleumeur-Bodou
20-339	09/01/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18232 - Aménagement d'un giratoire et d'un cheminement mixte route du radome à Pleumeur-Bodou
20-340	09/05/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19021 - Construction d'une micro-crèche à Quemperven lot 1 terrassement gros-œuvre
20-341	09/05/2019	commande publique	Laurence Kertudo	marché 19022 - Construction d'une micro-crèche à Quemperven lot 2 charpente ossature bois
20-342	09/05/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19023 - Construction d'une micro-crèche à Quemperven lot 3 menuiseries extérieures

20-343	09/05/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19024 - Construction d'une micro-crèche à Quemperven lot 4 couverture
20-344	09/05/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19025 - Construction d'une micro-crèche à Quemperven lot 5 Menuiseries intérieures
20-345	09/05/2019	commande publique	Laurence Kertudo	marché 19027 - Construction d'une micro-crèche à Quemperven lot 7 revêtement de sols faïence
20-346	09/05/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19028 - Construction d'une micro-crèche à Quemperven lot 8 peinture
20-347	09/05/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19029 - Construction d'une micro-crèche à Quemperven lot 9 Electricité CFO CFA
20-348	09/05/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19030 - Construction d'une micro-crèche à Quemperven lot 10 plomberie
20-349	04/06/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18076 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - lot 1 désamiantage
20-350	30/08/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18076 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - Avenant n°1 modif pièces contractuelles
20-351	24/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18076 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - avenant n°2 Tvx supplémentaires
20-352	04/06/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18078 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - lot 2
20-353	30/08/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18078 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - Avenant n°1 modif pièces contractuelles
20-354	24/01/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18078 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - avenant n°2 Tvx supplémentaires
20-355	04/06/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18079 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirques Tréguier - lot 3 charpente
20-356	30/08/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18079 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - Avenant n°1 modif pièces contractuelles
20-357	04/06/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18080 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - lot 4 couverture
20-358	30/08/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18080 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - Avenant n°1 modif pièces contractuelles
20-359	04/06/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18081 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier Lot 5 charpente

20-360	30/08/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18081 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - Avenant n°1 modif pièces contractuelles
20-361	04/06/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18082 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - lot 6 menuiseries extérieures
20-362	30/08/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18082 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - Avenant n°1 modif pièces contractuelles
20-363	04/06/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18083 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - Lot 7 doublage
20-364	30/08/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18083 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - Avenant n°1 modif pièces contractuelles
20-365	04/06/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18084 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - Lot 8 menuiseries intérieures
20-366	30/08/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18084 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - Avenant n°1 modif pièces contractuelles
20-367	04/06/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18085 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - Lot 9 plafonds suspendus
20-368	30/08/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18085 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - Avenant n°1 modif pièces contractuelles
20-369	04/06/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18086 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - Lot 10 restauration boiserie enduits
20-370	30/08/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18086 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - Avenant n°1 modif pièces contractuelles
20-371	04/06/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18087 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - Lot 12 peinture
20-372	30/08/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18087 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - Avenant n°1 modif pièces contractuelles
20-373	04/06/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18090 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - Lot 14 plomberie
20-374	30/08/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18090 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - Avenant n°1 modif pièces contractuelles
20-375	28/01/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18090 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - Avenant n°2 Travaux supplémentaires
20-376	04/06/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18089 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - Lot 13 ascenseurs

20-377	30/08/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18089 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - Avenant n°1 modif pièces contractuelles
20-378	04/06/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18091 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - Lot 15 électricité
20-379	30/08/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18091 - Réhabilitation de 2 chapelles espace cirque Tréguier - Avenant n°1 modif pièces contractuelles
20-380	09/04/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19045 - Mission OPC Aménagement du bâtiment W Espace Corinne Erhel
20-381	15/04/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19051 - Mission SPS Aménagement du bâtiment W Espace Corinne Erhel
20-382	18/04/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19050 - Mission OPC Extension de l'ancien tribunal EMCT
20-383	22/10/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19169 - Mission CT réhabilitation d'un bâtiment conventuel en vue d'accueillir l'école de musique Tréguier
20-384	02/08/2019	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19055 - MOE réhabilitation d'un bâtiment conventuel en vue d'accueillir l'école de musique Tréguier
20-385	16/12/2019	Commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18268 - MOE pont aval sur le Léguer - Avenant n°2 modif pièces contractuelles
20-386	25/02/2020	Commande publique	Laurence Kertudo	Marché 18268 - MOE pont aval sur le Léguer - Avenant n°3 modif modalités paiement éléments de missions
20-387	25/05/2020	Economie	PY LE BRUN	Bail soumis au Code Civil société ARMOR'IN
20-388	26/05/2020	Economie	PY LE BRUN	Bail d'immeuble Mission Locale Ouest Côtes d'Armor
20-389	16/05/2020	Economie	Jannick VIGOUROUX	Attribution d'aides financières au classement de meublés de tourisme
20-390	28/05/2020	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°1 au bail Monsieur Yann LOISY
20-391	02/06/2020	Economie	C.LEVRARD	Avenant n°1 au bail Société VECTRAWAVE
20-392	03/06/2020	Economie	PY LE BRUN	Bail dérogatoire Madame Séverine RICATEAU
20-393	02/06/2020	Economie	C.LEVRARD	Avenant n°1 au bail Monsieur Xavier LE MAGOAROU
20-394	04/06/2020	Economie	PY LE BRUN	Bail dérogatoire Monsieur Nicolas TURUBAN
20-395	05/06/2020	Finances	M SANZ	Avenant n°2 à arrêté n° 17/63 - régie recettes transports
20-396	25/02/2020	Eau et Assainissement	E PRIGENT-CHEVALIER	Reconduction expresse pour 2020 de la convention de mise à disposition des services entre Lannion-Trégor Communauté et la commune de Berhet

				pour la gestion de l'assainissement collectif
20-397	07/02/2020	Eau et Assainissement	E PRIGENT-CHEVALIER	Reconduction expresse pour 2020 de la convention de mise à disposition des services entre Lannion-Trégor Communauté et la commune de Caouënnec-Lanvézéac pour la gestion de l'assainissement collectif
20-398	27/02/2020	Eau et Assainissement	E PRIGENT-CHEVALIER	Reconduction expresse pour 2020 de la convention de mise à disposition des services entre Lannion-Trégor Communauté et la commune de Coatascorn pour la gestion de l'assainissement collectif
20-399	12/03/2020	Eau et Assainissement	E PRIGENT-CHEVALIER	Reconduction expresse pour 2020 de la convention de mise à disposition des services entre Lannion-Trégor Communauté et la commune de Coatréven pour la gestion de l'assainissement collectif
20-400	11/02/2020	Eau et Assainissement	E PRIGENT-CHEVALIER	Reconduction expresse pour 2020 de la convention de mise à disposition des services entre Lannion-Trégor Communauté et la commune de Kermaria-Sulard pour la gestion de l'assainissement collectif
20-401	27/02/2020	Eau et Assainissement	E PRIGENT-CHEVALIER	Reconduction expresse pour 2020 de la convention de mise à disposition des services entre Lannion-Trégor Communauté et la commune de La Roche-Jaudy pour la gestion de l'assainissement collectif
20-402	04/03/2020	Eau et Assainissement	E PRIGENT-CHEVALIER	Reconduction expresse pour 2020 de la convention de mise à disposition des services entre Lannion-Trégor Communauté et la commune de Mantallot pour la gestion de l'assainissement collectif
20-403	14/05/2020	Eau et Assainissement	E PRIGENT-CHEVALIER	Reconduction expresse pour 2020 de la convention de mise à disposition des services entre Lannion-Trégor Communauté et la commune de Penvenan pour la gestion de l'assainissement collectif
20-404	10/04/2020	Eau et Assainissement	E PRIGENT-CHEVALIER	Reconduction expresse pour 2020 de la convention de mise à disposition des services entre Lannion-Trégor Communauté et la commune de Plouguiel pour la gestion de l'assainissement collectif

20-405	23/04/2020	Eau et Assainissement	E PRIGENT-CHEVALIER	Reconduction expresse pour 2020 de la convention de mise à disposition des services entre Lannion-Trégor Communauté et la commune de Plufur pour la gestion de l'assainissement collectif
20-406	18/02/2020	Eau et Assainissement	E PRIGENT-CHEVALIER	Reconduction expresse pour 2020 de la convention de mise à disposition des services entre Lannion-Trégor Communauté et la commune de Pluzunet pour la gestion de l'assainissement collectif
20-407	10/04/2020	Eau et Assainissement	E PRIGENT-CHEVALIER	Reconduction expresse pour 2020 de la convention de mise à disposition des services entre Lannion-Trégor Communauté et la commune de Quemperven pour la gestion de l'assainissement collectif
20-408	03/03/2020	Eau et Assainissement	E PRIGENT-CHEVALIER	Reconduction expresse pour 2020 de la convention de mise à disposition des services entre Lannion-Trégor Communauté et la commune de Trégrom pour la gestion de l'assainissement collectif
20-409	02/03/2020	Eau et Assainissement	E PRIGENT-CHEVALIER	Reconduction expresse pour 2020 de la convention de mise à disposition des services entre Lannion-Trégor Communauté et la commune de Troguéry pour la gestion de l'assainissement collectif
20-410	13/05/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Monsieur et Madame LE GOFF Charles et Marie-Louise
20-411	19/05/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrête portant attribution d'une subvention pour le financement d'un audit énergétique à Madame BOURDOULOUS Emilie
20-412	19/05/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Monsieur Olivier MENU
20-413	20/05/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Madame et Monsieur ROSSIGNOL Yves et Sylvia - Annule et remplace le N°20/058 du 06/03/20
20-414	04/06/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une aide à l'accession sociale à la propriété concernant MICHEL Audrey

20-415	04/06/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Madame et Monsieur LEROY
20-416	04/06/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une aide à l'accession sociale à la propriété concernant QUIMERC'H Anaïs
20-417	04/06/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une aide à l'accession sociale à la propriété concernant DUCHENE Simon
20-418	05/06/2020	Habitat	R.ALLOITTEAU	Arrêté portant attribution d'une aide à l'accession sociale à la propriété concernant GOUZOU Nolwenn
20-419	09/06/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19071 - Suivi animation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat - Rénovation urbaine, centre villes de Lannion et Tréguier - Avenant 2
20-420	09/06/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 19072 - Travaux de désamiantage et démolition d'anciens bâtiments industriels, 5 rue de Broglie, Lannion - Avenant n°1
20-421	09/06/2020	Finances	M SANZ	Arrêté prolongation Pascal GOIC-régisseur-régie recettes Transports urbains jusqu'au 7 décembre 2020
20-422	05/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant au marché travaux Port de Lézardrieux lot 5-1 Démolition Gros Œuvre Le Couillard
20-423	05/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant au marché travaux Port de Lézardrieux lot 5-3 Couverture Etanchéité Quémard
20-424	05/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant au marché travaux Port de Lézardrieux lot 5-6 Serrurerie Le Houerff
20-425	05/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant au marché travaux Port de Lézardrieux lot 5-8 Cloisons Doublages Plafonds suspendus IBC
20-426	05/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant au marché travaux Rénovation énergétique IUT lot n°1 Gros Œuvre Le Couillard
20-427	05/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant au marché travaux Rénovation énergétique IUT lot n° 2 Désamiantage SNT Nicol
20-428	05/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant au marché travaux Rénovation énergétique IUT lot n° 4 Etanchéité SMAC
20-429	05/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant au marché travaux Rénovation énergétique IUT lot n°6 Menuiseries extérieures Groleau
20-430	05/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant au marché travaux Rénovation énergétique IUT lot n°7 Ventilation chauffage Rousseau

20-431	05/02/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant au marché travaux Rénovation énergétique IUT lot n°8 Cloisons Menuiseries intérieures OPI
20-432	08/06/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant de prestations supplémentaires n°1 - MOE construction bâtiment industriel Nod Uhel Lannion
20-433	15/06/2020	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°2 société ANTHENEA
20-434	16/06/2020	Economie	PY LE BRUN	Bail dérogatoire société ARMORCOM
20-435	17/06/2020	Finances	M SANZ	Arrêté prolongation de nomination de Benoit Pechey-régisseur-régie Abattoir jusqu'au 31/10/2020
20-436	17/06/2020	Economie	PY LE BRUN	Bail dérogatoire Madame Gaëlle LEFEVRE
20-437	18/06/2020	Eau/ Assainissement	E PRIGENT-CHEVALIER	Reconduction expresse pour 2020 de la convention de mise à disposition des services entre Lannion-Trégor Communauté et la commune de Plounérin pour la gestion de l'assainissement collectif
20-438	18/06/2020	Eau/ Assainissement	C. TREVIEN / SD	Gestion des eaux pluviales urbaines - Avenant à la convention des Communes de Trébeurden et Trégastel (décision du Président)
20-439	18/06/2020	Eau/ Assainissement	C. TREVIEN / SD	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de la compétence "Eaux pluviales urbaines" sur la commune de Tréguier (décision du Président)
20-440	17/06/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant n°1 Commune de Kermaria-Sulard : Création d'une nouvelle station d'épuration avec le raccordement des communes de Trézény et Coatreven
20-441	19/06/2020	Affaires juridiques et commande publique	Laurence Kertudo / SD	Procédure amiable de règlement du différend avec la société B2eBike
20-442	19/06/2020	Finances	M SANZ	Arrêté nomination de Frédéric LE COQ-mandataire temporaire-régie recettes Transports Agence1 OTC du 11 juin au 31 octobre 2020
20-443	19/06/2020	Finances	M SANZ	Arrêté nomination de Elodie MOITEL-mandataire temporaire-régie recettes Transports Agence1 OTC du 11 juin au 30 septembre 2020
20-444	19/06/2020	Finances	M SANZ	Arrêté nomination de Agnès BLUNCK-mandataire temporaire-régie recettes Transports Agence2 OTC du 11 juin au 30 septembre 2020
20-445	19/06/2020	Finances	M SANZ	Arrêté nomination de Jérémy GOMES-mandataire temporaire-régie recettes Transports Agence2 OTC du 11 juin au 31 octobre 2020

20-446	19/06/2020	Finances	M SANZ	Arrêté nomination de Steven TANNEAU-mandataire temporaire-régie recettes Transports Agence2 OTC du 15 juin au 30 septembre 2020
20-447	19/06/2020	Finances	M SANZ	Arrêté nomination de mandataires temporaires-régie recettes Transports Agence3 OTC du 15 juin au 30 septembre 2020
20-448	19/06/2020	Finances	M SANZ	Arrêté nomination de Ella FOURNIER - mandataire temporaire-régie recettes Transports Agence3 OTC du 11 juin au 30 septembre 2020
20-449	19/06/2020	Finances	M SANZ	Arrêté prolongation nomination de Alison HEMEURY -régisseur-régie recettes Aquarium jusqu'au 12 juillet 2020
20-450	22/06/2020	Economie	L. Marchais	Bail dérogatoire Madame CHAUVEY Anne-Gaëlle
20-451	22/06/2020	Economie	L.Marchais	Bail dérogatoire Société DYNAMOCEAN
20-452	18/06/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant n°1 au marché 19001 - Accord cadre relatif au suivi du PIG sur ITC
20-453	24/06/2020	Economie	L.Marchais	Bail dérogatoire Monsieur LE GOFF Vincent
20-454	24/06/2020	Economie	L.Marchais	Avenant n°4 au bail commercial - Société TI PATATE
20-455	24/06/2020	Economie	L.Marchais	Avenant n°2 au bail soumis au code civil - Société Feichter Electronics
20-456	22/06/2020	commande publique	Laurence Kertudo	avenant 1 - marché 17075 travaux du patrimoine immobilier de LTC - Lot 8
20-457	22/06/2020	commande publique	Laurence Kertudo	avenant 2 - marché 17071 travaux du patrimoine immobilier de LTC - Lot 4
20-458	22/06/2020	commande publique	Laurence Kertudo	avenant 1 - marché 17069 travaux du patrimoine immobilier de LTC - Lot 2
20-459	22/06/2020	commande publique	Laurence Kertudo	avenant 1 - marché 17074 travaux du patrimoine immobilier de LTC - Lot 7
20-461	22/06/2020	commande publique	Laurence Kertudo	avenant 1 - marché 17072 travaux du patrimoine immobilier de LTC - Lot 5
20-462	22/06/2020	commande publique	Laurence Kertudo	avenant 1 - marché 17073 travaux du patrimoine immobilier de LTC - Lot 6
20-463	25/06/2020	Economie	L.Marchais	Bail soumis au code civil - PHILYSE
20-464	25/06/2020	Economie	L.Marchais	Bail soumis au code civil - ALLIANCE 3
20-465	26/06/2020	Economie	L.Marchais	Bail soumis au code civil - CELTIBREIZH
20-466	26/06/2020	Economie	L.Marchais	Bail soumis au code civil - Monsieur PEYRE Alexandre
20-467	29/06/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant 1 marché 19152 - bâtiment industriel ZA de Pégase - Lot 6 Serrurerie Métallerie Porte sectionnelle

20-468	29/06/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant 1 marché 19199 - bâtiment industriel ZA de Pégase - Lot 14 Electricité chauffage plomberie ventilation
20-469	29/06/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant 1 marché 19147 - bâtiment industriel ZA de Pégase - Lot 2 Gros Œuvre
20-470	29/06/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant 1 marché 19154 - bâtiment industriel ZA de Pégase - Lot 8 Menuiserie intérieures bois - charpente bois
20-471	29/06/2020	Economie	L.Marchais	Commodat - Association CMQ
20-472	30/06/2020	Economie	L.Marchais	Avenant n°2 au bail commercial - ECA ROBOTICS
20-473	01/07/2020	Economie	L.Marchais	Bail dérogatoire - SIMPLEMENT OUI
20-474	01/07/2020	Economie	PY LE BRUN	Bail professionnel Madame Marion MOLIE
20-475	02/07/2020	Economie	L. Marchais	Commodat - Syndicat Mixte Aéroport de Lannion
20-476	02/07/2020	Economie	L.Marchais	Avenant n°1 au bail soumis au code civil - INTERCEPT TREGOR
20-477	02/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant n°1 - Marché 18244 - Extension port de Lézardrieux - lot 5-4 : bardage bois
20-478	02/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant n°2 - Marché 18248 - Extension port de Lézardrieux - Lot 5-8 Cloisons doublage Plafonds suspendus
20-479	02/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant n°1 - Marché 18251 - Extension port de Lézardrieux - Lot 5-11 : Electricité courants forts et faibles
20-480	02/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant n°1 - Marché 18252 - Extension port de Lézardrieux - lot 5-12 : Chauffage, ventilation plomberie dont chauffe eau solaire
20-481	02/07/2020	Economie	L.Marchais	Avenant n°1 au bail dérogatoire - Maître Séverine RICATEAU
20-482	03/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant n°2 - Marché 19007 - Accord cadre a bons de commande pour la fourniture de pièces et matériaux relative aux réseaux AEP-EU, usines AEP et STEP
20-483	03/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant n°2 - Marché 19172 - Travaux de désamiantage et de démolition d'anciens bâtiments industriels, 5 rue de Broglie, Lannion
20-484	03/07/2020	Economie	L.Marchais	Avenant n°1 au bail dérogatoire - Monsieur Reinhard RENNER
20-485	03/07/2020	Finances	M SANZ	Arrêté nomination Marie LOUMEAU-mandataire temporaire-Régie recettes

				Aquarium Marin Trégastel du 30 juin au 31 août 2020
20-486	03/07/2020	Finances	M SANZ	Arrêté nomination Maëlle KERRESPRES-mandataire temporaire-Régie recettes TRANSPORTS Agence 1 OTC du 25 juin au 31 août 2020
20-487	03/07/2020	Finances	M SANZ	Arrêté nomination Corinne AMICEL-mandataire temporaire-Régie recettes TRANSPORTS Agence 1 OTC du 3 juillet au 30 septembre 2020
20-488	03/07/2020	Finances	M SANZ	Arrêté nomination mandataires temporaires-Régie recettes TRANSPORTS Agence 1 OTC du 3 juillet au 31 août 2020
20-489	03/07/2020	Finances	M SANZ	Arrêté nomination mandataires temporaires-Régie recettes TRANSPORTS Agence 2 OTC du 3 juillet au 31 août 2020
20-490	03/07/2020	Finances	M SANZ	Arrêté nomination Constance LE ROY-mandataire temporaire-Régie recettes TRANSPORTS Agence 3 OTC du 1er août au 31 août 2020
20-491	03/07/2020	Finances	M SANZ	Arrêté nomination Naomy CLEMENARD-mandataire temporaire-Régie recettes TRANSPORTS Agence 3 OTC du 3 juillet au 15 septembre 2020
20-492	03/07/2020	Finances	M SANZ	Arrêté nomination Héloïse RANNOU - mandataire temporaire-Régie recettes TRANSPORTS Agence 3 OTC du 15 juillet au 31 août 2020
20-493	03/07/2020	Finances	M SANZ	Arrêté nomination mandataires temporaires-Régie recettes TRANSPORTS Agence 3 OTC du 3 juillet au 5 septembre 2020
20-494	03/07/2020	Finances	M SANZ	Arrêté nomination mandataires temporaires-Régie recettes TRANSPORTS Agence 3 OTC du 3 juillet au 31 août 2020
20-495	06/07/2020	Economie	L.Marchais	Bail d'immeuble - Association LANNION-TRIATHLON
20-496	06/07/2020	Economie	L.Marchais	Bail soumis au code civil - SARL d'Architecture TOMMY-MARTIN

→ Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par délégation du Conseil Communautaire au Président.

6 - Délégations du Conseil Communautaire au Président

Rapporteur : Joël LE JEUNE

- VU** La Loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;
- VU** La Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-10, L5211-2 et L2122-17 ;
- VU** L'arrêté préfectoral, en date du 10 décembre 2019 portant approbation des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral, en date du 17 octobre 2019, fixant le nombre et la répartition des conseillers communautaires de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'installation du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 16 Juillet 2020 ;
- VU** Le Procès-Verbal d'élection du Président de Lannion-Trégor Communauté en date du 16 Juillet 2020 ;
- VU** L'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que « le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception :
1. du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
 2. de l'approbation du compte administratif ;
 3. des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 ;
 4. des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
 5. de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
 6. de la délégation de la gestion d'un service public ;
 7. des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant ».

VU L'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;

VU Le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT Qu'afin de faciliter le fonctionnement de la Communauté d'Agglomération, il est proposé d'utiliser cette faculté prévue par le Code des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT Qu'il revient au Conseil Communautaire de définir l'étendue des délégations consenties ;

Monsieur Sylvain CAMUS, Conseiller Communautaire de Ploulec'h, souhaite savoir ce que signifie : « les limites fixées par le Conseil Communautaire », mentionné au point 4.

Monsieur François BOURIOT, Conseiller Communautaire de Trélévern, indique qu'il s'agit des limites prévues au budget au moment du vote du budget d'investissement qui détermine le montant maximum de l'emprunt.

Monsieur Sylvain CAMUS, Conseiller Communautaire de Ploulec'h, aimerait que le montant soit spécifié comme il est fait dans les communes et propose la somme de 300 000 €.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, fait remarquer que les emprunts fait par l'Agglomération sont tous prévus au budget et que cette somme n'est pas cohérente avec le budget de l'agglomération.

Madame Brigitte GOURHANT, Conseillère Communautaire de Ploubezre, propose qu'il soit noté que c'est à hauteur du budget de l'agglomération.

Monsieur François BOURIOT, Conseiller Communautaire de Trélévern, est d'accord avec la proposition de Madame GOURHANT ; Il ajoute qu'en général, les emprunts sont d'un montant inférieur à ce qui est prévu dans la délibération puisqu'au moment du budget primitif, le compte administratif n'est pas connu et donc est établi sans le report des années précédentes. Le montant des emprunts au budget primitif est toujours supérieur au montant des emprunts qui vont être réalisés. Il précise également que des emprunts sont réalisés uniquement quand il y en a besoin et non pas pour avoir une trésorerie excédentaire en investissement. Il précise aussi que les emprunts peuvent être scindés en plusieurs parties, notamment quand l'opération est divisée en Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP). Il souligne le fait que le Président ne peut emprunter un montant supérieur à celui prévu au budget.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, propose que le point 4 des délégations soit précisé : « la limite est fixée par ce qui est voté au budget ».

Monsieur François BOURIOT, Conseiller Communautaire de Trélévern, fait remarquer que c'est inutile puisque cela va de soi.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

**(Par 1 contre)
Alain STEPHAN**

**(Par 1 abstention)
Sylvain CAMUS**

DECIDE DE :

ACCORDER au Président les délégations suivantes :

- 1) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres pour tout type de prestation (travaux, fournitures, services, prestations intellectuelles et techniques de l'information et de la communication) d'un montant inférieur aux seuils de procédure formalisée.
- 2) prendre toute décision concernant les « modifications de marché public » qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget, quel que soit le montant du marché.
- 3) décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
- 4) procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire, à la réalisation des emprunts, destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change et passer, à cet effet, les actes nécessaires.
- 5) passer les contrats d'assurances, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- 6) arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services de la Communauté d'Agglomération.
- 7) autoriser la constitution de servitudes de passage de réseaux.
- 8) décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et de la conclusion de prêts à usage pour une durée déterminée ou indéterminée.
- 9) créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.
- 10) accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges.
- 11) fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats,

notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

12) fixer, dans les limites de l'estimation des Services Fiscaux (Domaines), le montant des offres de la Communauté d'Agglomération à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.

13) intenter au nom de Lannion-Trégor Communauté les actions en justice ou de défendre Lannion-Trégor Communauté dans les actions intentées contre elle, pour toute action devant les tribunaux de l'ordre administratif et judiciaire.

Déposer plainte et se constituer partie civile en vue d'obtenir réparation des préjudices subis par Lannion-Trégor Communauté du fait d'infractions pénales.

Engager, négocier et signer toute transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code Civil et dans la limite de 50 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

14) régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 10 000 €.

15) réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Communautaire.

16) autoriser, au nom de la Communauté d'Agglomération, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

17) autoriser la signature des conventions de prestations de services avec les EPCI, Syndicats, Collectivités Territoriales et leurs établissements publics, pour les prestations de services réalisées par les services de la Communauté d'Agglomération.

18) autoriser la signature des conventions de mise à disposition de personnel et/ou de prêt de matériel avec les EPCI, Syndicats, Collectivités Territoriales et leurs établissements publics.

19) exercer au nom de Lannion-Trégor Communauté le droit de préemption urbain et droit de priorité dont Lannion-Trégor Communauté est titulaire en application du code de l'urbanisme, y compris, le droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles (par substitution au département) ;

Déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions suivantes :

- délégation du droit de préemption urbain ou du droit de priorité à une commune membre de l'EPCI pour les déclarations visant tout bien dont l'acquisition concourrait à la réalisation d'un projet d'intérêt communal,
- délégation du droit de préemption urbain ou du droit de priorité à l'EPF Bretagne pour les déclarations visant tout bien dont

l'acquisition permettrait la réalisation d'un projet en cohérence avec les objectifs de son Programme Pluriannuel d'Intervention, notamment définis dans la Convention cadre et les Conventions opérationnelles signées,

- délégation du droit de préemption urbain à la Société d'Économie Mixte Lannion-Trégor ou aux Offices d'Habitation à Loyer Modéré prévus à l'article L. 411-2 du code de l'urbanisme pour les déclarations visant tout bien ou droit affectés au logement en vue de la réalisation des objectifs d'un programme local de l'habitat du territoire ou de la mise en application de l'article L 302-8 du code de la construction et de l'habitation.

20) autoriser le Président à signer les attributions de subventions relatives aux financements délégués de l'Etat ou autres organismes publics (ADEME, ANAH...) conformément aux politiques et/ou programmes validés par le Conseil Communautaire.

21) autoriser le Président à signer les attributions des aides financières communautaires aux particuliers votées par le Conseil Communautaire.

22) autoriser le Président à signer des conventions avec le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22), jusqu'à un montant restant à la charge de Lannion-Trégor Communauté de 90 000 €.

23) autoriser le lancement de travaux de réhabilitation de postes de relevage dans le cadre de travaux d'assainissement collectif.

AUTORISER Le Président à signer tous les actes et pièces se rapportant aux compétences ci-dessus énumérées.

PRECISER Qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le(la) Président(e) est provisoirement remplacé(e), dans la plénitude de ses fonctions par un(e) Vice-Président(e) dans l'ordre des nominations.

RAPPELER Que lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le Bureau, par délégation du Conseil Communautaire.

PRECISER Que ces diverses dispositions sont prévues pour la durée du mandat.

7 - Délégations au Président pour la réalisation des emprunts

Rapporteur : Joël LE JEUNE

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-10 ;
- VU** L'arrêté préfectoral en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- VU** La circulaire interministérielle du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics ;
- VU** Le Procès-Verbal d'élection du Président de Lannion-Trégor Communauté en date du 16 Juillet 2020 ;

CONSIDERANT Qu'il est proposé de déléguer au Président ce qui suit en matière d'emprunts, de ligne de trésorerie et d'instruments de couverture ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

(Par 2 contre)
Alain STEPHAN
Sylvain CAMUS

DECIDE DE :

ACCORDER au Président les délégations suivantes :

Le Conseil de Communauté décide de donner délégation au Président, pour la réalisation des emprunts.

ARTICLE 1 : REALISATION D'EMPRUNTS

Le Conseil Communautaire donne délégation au Président pendant toute la durée de son mandat, pour procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements dans la limite des crédits inscrits aux budgets et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les emprunts pourront être :

- à court, moyen ou long terme, et éventuellement sous forme obligataire
- libellés en euro ou en devise,
- avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- la faculté de modifier la devise,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le Président pourra à son initiative exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

ARTICLE 2 : OPERATIONS FINANCIERES UTILES A LA GESTION DES EMPRUNTS

Le Conseil Communautaire donne délégation au Président, pendant toute la durée de son mandat et dans les conditions et limites ci-après définies, pour réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Au titre de la délégation, le Président pourra :

- procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées à l'article 1,
- plus généralement décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

ARTICLE 3 : REALISATION DE LIGNES DE TRESORERIE

Le Conseil Communautaire donne délégation au Président, pendant toute la durée de son mandat et dans les conditions et limites ci-après définies, pour procéder à la réalisation des lignes de trésorerie destinées à couvrir éventuellement les besoins de la Communauté d'Agglomération dans ce domaine.

Pour mémoire, les lignes de trésorerie sont des instruments qui ne sont pas budgétaires. Seuls les intérêts sont imputés à la section de fonctionnement du budget de la collectivité.

Ces ouvertures de crédit seront donc d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel cumulé pour tous les budgets de 20 000 000 d'euros, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index ou un TAUX FIXE.

ARTICLE 4 : INFORMATION A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE SUR LES OPERATIONS REALISEES EN APPLICATION DE LA DELEGATION

Le Président informera le Conseil Communautaire des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues ainsi qu'il est prévu à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AUTORISER le Président à lancer des consultations auprès d'au moins deux établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations ;

AUTORISER le Président à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser ;

AUTORISER le Président à signer tout document se rapportant à la réalisation des emprunts, aux opérations de marchés et aux lignes de trésorerie.

PRECISER qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Président est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions par un(e) Vice-Président(e) dans l'ordre des nominations.

PRECISER que ces diverses dispositions sont prévues pour la durée du mandat et que le Conseil Communautaire sera tenu informé des contrats passés dans le cadre de la délégation dans les conditions prévues à l'article L 5211-10.

8 - Modalités d'élection des membres de la commission d'appel d'offres

Rapporteur : Joël LE JEUNE

- VU** Le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1411-5, L 2121-21, L 2121-22 et D 1411-5 ;
- VU** Les dispositions de l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du même code ;
- VU** Les dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- VU** Les dispositions de l'article R 2162-24 du Code de la Commande Publique précisant que les membres de la Commission d'Appel d'Offres font partie du jury dans le cadre d'un concours ;
- CONSIDERANT** Qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;
- CONSIDERANT** Que l'élection des membres doit s'effectuer en deux temps, l'assemblée

délibérante fixant les conditions de dépôt des listes, avant d'élire les membres de la commission ;

CONSIDERANT Qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

CONSIDERANT Que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » en vertu des dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, et dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose ;

CONSIDERANT Que si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, dont il est donné lecture par le président de l'assemblée délibérante (article L. 2121-21 du CGCT) ;

CONSIDERANT Que les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;

CONSIDERANT Que, par ailleurs, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir et :

- qu'en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages,
- qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptible d'être proclamé élu ;

Il est proposé de fixer les conditions de dépôt des listes comme suit :

- de déposer les listes candidates au plus tard à 12h00 le 22 juillet 2020 auprès du /de la Président(e),
- que les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du CGCT,
- que les listes doivent indiquer distinctement les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

ACCEPTER les modalités de dépôt des listes, en vue de l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, telles que présentées ci-dessus.

9 - Modalités d'élection des membres de la commission pour les concessions

Rapporteur : Joël LE JEUNE

- VU** Le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1411-5 ;
- VU** Les dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que pour un établissement public, la commission des concessions est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- VU** Le Code de la Commande Publique, partie III ;
- VU** L'arrêté préfectoral en date du 10 décembre 2019 portant modification statutaire de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral en date du 17 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des délégués communautaires de LTC ;
- CONSIDERANT** Que l'élection des membres doit s'effectuer en deux temps, l'assemblée délibérante fixant les conditions de dépôt des listes, avant d'élire les membres de la commission ;
- CONSIDERANT** Qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission pour les concessions (pour notamment étudier les délégations de service public) et ce pour la durée du mandat ;
- CONSIDERANT** Que l'élection des membres de la commission pour les concessions doit avoir lieu au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » en vertu des dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, et dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose ;
- CONSIDERANT** Que si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, dont il est donné lecture par le président de l'assemblée délibérante (article L. 2121-21 du CGCT) ;
- CONSIDERANT** Que les membres titulaires et suppléants de la commission pour les concessions sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;
- CONSIDERANT** Que, par ailleurs, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a

de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir et :

- qu'en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages,
- qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptible d'être proclamé élu ;

Il est proposé de fixer les conditions de dépôt des listes comme suit :

- de déposer les listes candidates au plus tard à 12h00 le 22 juillet 2020 auprès du/de la Président(e),
- que les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du CGCT,
- que les listes doivent indiquer distinctement les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Madame Françoise LE MEN, Conseillère Communautaire de Lannion, rappelle à l'Assemblée que, conformément aux propos du Président, il serait bon que la représentativité des femmes dans les listes soit proportionnelle à la représentativité des femmes dans le Conseil Communautaire, tout comme la loi relative à la parité.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, prend acte de la remarque de Madame LE MEN, et souligne que la loi sera respectée.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

ACCEPTER les modalités de dépôt des listes, en vue de l'élection des membres de la commission pour les concessions, telles que présentées ci-dessus.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, propose d'ajouter une question diverse à l'ordre du jour relative au soutien aux salariés de Nokia et HOP.

Monsieur Sylvain CAMUS, Conseiller Communautaire de Ploulec'h, signale que l'article L. 5211-6, qui précise que la Charte de l'élu local doit être lue juste après l'élection des Vice-Présidents, n'est pas respecté.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, fait la lecture de la Charte de l'élu local.

10 - Charte de l'élu local

Rapporteur : Joël LE JEUNE

- VU** La Loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat ;
- VU** La Loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;
- VU** La Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses article L5211-6 et L1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** L'arrêté préfectoral, en date du 17 octobre 2019, fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral, en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

CONSIDERANT Que lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du (de la) président(e), des vice-présidents et des autres membres du bureau, le (la) président(e) donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L1111-1-1. Le (la) président(e) remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la section 3 du chapitre VI du présent titre dans les communautés d'agglomération, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions ;

CONSIDERANT Que, conformément à l'article L1111-1-1 du CGCT, les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local, comme ci-après :

Charte de l'élu local

- 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.**
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.**
- 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.**
- 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.**
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.**
- 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.**
- 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

PRENDRE ACTE Que la charte de l'élu local, définissant les principes déontologiques qui encadrent l'exercice du mandat, a bien été remise aux conseillers communautaires et que lecture en a été faite lors de la première réunion de l'organe délibérant.



**Lecture de la charte de l' élu local par le(la) président(e)
en séance d'installation du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté
(charte pour les communautés d'agglomération)**

L'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l' élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section II du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, de la section III du chapitre VI du présent titre dans les communautés d'agglomération, de la sous-section 4 de la section II du chapitre V du présent titre dans les communautés urbaines et les métropoles, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions ».

Charte de l' élu local :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Article L. 5216-4 du code général des collectivités territoriales

Les dispositions du chapitre III du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives aux conditions d'exercice des mandats municipaux, à l'exclusion des articles L. 2123-18-1, L. 2123-18-3 et L. 2123-22, sont applicables aux membres du conseil de la communauté sous réserve des dispositions qui leur sont propres.

Pour l'application de l'article L. 2123-11-2, le montant mensuel de l'allocation est au plus égal à 80 % ou, à compter du septième mois suivant le début du versement de l'allocation, à 40 % de la différence entre le montant de l'indemnité brute mensuelle que l'intéressé percevait pour l'exercice de ses fonctions, dans la limite des taux maximaux prévus par l'article L. 5211-12, et l'ensemble des ressources qu'il perçoit à l'issue du mandat.

Cette allocation n'est pas cumulable avec celle versée aux élus municipaux en application de l'article L. 2123-11-2 ni avec celles versées en application des articles L. 3123-9-2 et L. 4135-9-2.

Les indemnités de fonction prévues pour les conseillers communautaires dans les communautés d'agglomération, en application des II et III de l'article L. 2123-24-1, sont comprises dans l'enveloppe indemnitaire globale définie au deuxième alinéa de l'article L. 5211-12.

Article L. 5216-4-1 du code général des collectivités territoriales

Dans les communautés d'agglomération de 400 000 habitants au moins, les indemnités votées par le conseil de la communauté pour l'exercice du mandat de conseiller communautaire sont au maximum égales à 28 % du terme de référence mentionné au I de l'article L. 2123-20.

Dans les communautés d'agglomération dont la population est comprise entre 100 000 et 399 999 habitants, ces indemnités sont au maximum égales à 6 % du terme de référence mentionné au même I.

Lorsque l'effectif de l'organe délibérant a été déterminé par application du 2° du I de l'article L. 5211-6-1, le montant total des indemnités versées en application des deux premiers alinéas du présent article ne peut être supérieur au montant total des indemnités qui auraient pu être attribuées si cet effectif avait été déterminé en application du 1° du I de l'article L. 5211-6-1.

Article L. 5216-4-2 du code général des collectivités territoriales

Dans les conseils de communautés d'agglomération de plus de 100 000 habitants, le fonctionnement des groupes de conseillers communautaires peut faire l'objet de délibérations sans que puissent être modifiées, à cette occasion, les décisions relatives au régime indemnitaire des conseillers communautaires.

Dans ces mêmes conseils, les groupes de conseillers communautaires se constituent par la remise au président d'une déclaration, signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ceux-ci et de leur représentant.

Dans les conditions qu'il définit, le conseil de communauté peut affecter aux groupes de conseillers communautaires, pour leur usage propre ou pour un usage commun, un local administratif, du matériel de bureau et prendre en charge leurs frais de documentation, de courrier et de télécommunications.

Le président peut, dans les conditions fixées par le conseil de communauté et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes de conseillers communautaires une ou plusieurs personnes. Le conseil de communauté ouvre au budget de la communauté d'agglomération, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du conseil de la communauté.

Le président du conseil de communauté est l'ordonnateur des dépenses susmentionnées.

L'élu responsable de chaque groupe d'élus décide des conditions et des modalités d'exécution du service confié que ces collaborateurs accomplissent auprès de ces groupes au sein de l'organe délibérant.

Article L. 2123-18-1 du code général des collectivités territoriales

Les membres du conseil municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune ès qualités, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

Lorsqu'ils sont en situation de handicap, ils peuvent également bénéficier du remboursement des frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique qu'ils ont engagés pour les situations visées à l'alinéa précédent, ainsi que pour prendre part aux séances du conseil municipal et aux réunions des commissions et des instances dont ils font partie ès qualités qui ont lieu sur le territoire de la commune.

Ces dispositions s'appliquent aux membres de la délégation spéciale mentionnée à l'article L. 2121-35.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par décret en Conseil d'Etat.

Article L. 2123-18-3 du code général des collectivités territoriales

Les dépenses exceptionnelles d'assistance et de secours engagées en cas d'urgence par le maire ou un adjoint sur leurs deniers personnels peuvent leur être remboursées par la commune sur justificatif, après délibération du conseil municipal.

Article L. 2123-22 du code général des collectivités territoriales

Peuvent voter des majorations d'indemnités de fonction par rapport à celles votées par le conseil municipal dans les limites prévues par l'article L. 2123-23, par le I de l'article L. 2123-24 et par le I de l'article L. 2123-24-1 les conseils municipaux :

1° 1° Des communes chefs-lieux de département et d'arrondissement ainsi que des communes sièges du bureau centralisateur du canton ou qui avaient la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévues en application de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral ;

2° Des communes sinistrées ;

3° Des communes classées stations de tourisme au sens de la sous-section 2 de la section 2 du chapitre III du titre III du livre 1er du code du tourisme ;

4° Des communes dont la population, depuis le dernier recensement, a augmenté à la suite de la mise en route de travaux publics d'intérêt national tels que les travaux d'électrification ;

5° Des communes qui, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale prévue aux articles L. 2334-15 à L. 2334-18-4.

Article L. 2123-11-2 du code général des collectivités territoriales

A l'occasion du renouvellement général des membres du conseil municipal, tout maire d'une commune de 1 000 habitants au moins ou tout adjoint dans une commune de 10 000 habitants au moins ayant reçu délégation de fonction de celui-ci qui, pour l'exercice de son mandat, avait cessé d'exercer son activité professionnelle perçoit, sur sa demande, une allocation différentielle de fin de mandat s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :

- être inscrit à l'institution mentionnée à l'article L. 5312-1 du code du travail conformément aux dispositions de l'article L. 5411-1 du même code ;
- avoir repris une activité professionnelle lui procurant des revenus inférieurs aux indemnités de fonction qu'il percevait au titre de sa dernière fonction élective.

Le montant mensuel de l'allocation est au plus égal à 80 % de la différence entre le montant de l'indemnité brute mensuelle que l'intéressé percevait pour l'exercice de ses fonctions, dans les conditions fixées aux articles L. 2123-23, L. 2123-24, L. 2511-34 et L. 2511-34-1, et l'ensemble des ressources qu'il perçoit à l'issue du mandat.

L'allocation est versée pendant une période d'un an au plus. Elle n'est pas cumulable avec celles prévues par les articles L. 3123-9-2 et L. 4135-9-2. A compter du septième mois suivant le début du versement de l'allocation, le taux mentionné au quatrième alinéa est au plus égal à 40 %.

Le financement de cette allocation est assuré dans les conditions prévues par l'article L. 1621-2.

Les modalités d'application du présent article sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

Article L. 5211-12 du code général des collectivités territoriales

Les indemnités maximales votées par le conseil ou comité d'un syndicat de communes dont le périmètre est supérieur à celui d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, d'une communauté de communes, d'une communauté urbaine, d'une communauté d'agglomération et d'une métropole pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. L'indemnité versée au président du conseil d'une métropole, d'une communauté urbaine de 100 000 habitants et plus, d'une communauté d'agglomération de 100 000 habitants et plus et d'une communauté de communes de 100 000 habitants et plus peut être majorée de 40 % par rapport au barème précité, à condition que ne soit pas dépassé le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux membres de l'organe délibérant hors prise en compte de ladite majoration.

Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-président, correspondant soit au nombre maximal de vice-présidents qui résulterait de l'application des deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-10 à l'organe délibérant qui comporterait un nombre de membres déterminé en application des III à VI de l'article L. 5211-6-1, soit au nombre existant de vice-présidences effectivement exercées, si celui-ci est inférieur.

De manière dérogatoire, l'indemnité versée à un vice-président peut dépasser le montant de l'indemnité maximale prévue au premier alinéa du présent article, à condition qu'elle ne dépasse pas le montant de l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au président et que le montant total des indemnités versées n'excède pas l'enveloppe indemnitaire globale définie au deuxième alinéa.

Lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation.

Toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau Document récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

Le membre d'un organe délibérant d'établissement public de coopération intercommunale titulaire d'autres mandats électoraux, ou qui siège à ce titre au conseil d'administration d'un établissement public local, du Centre national de la fonction publique territoriale, au conseil d'administration ou au conseil de surveillance d'une société d'économie mixte locale ou qui préside une telle société ne peut recevoir, pour l'ensemble de ses fonctions, un montant total de rémunérations et d'indemnités de fonction supérieur à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire telle qu'elle est définie à l'article 1er de l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement. Ce plafond s'entend déduction faite des cotisations sociales obligatoires.

Lorsqu'en application des dispositions de l'alinéa précédent, le montant total de rémunération et d'indemnité de fonction d'un membre d'un organe délibérant d'établissement public de coopération intercommunale fait l'objet d'un écrêtement, la part écrêtée est reversée au budget de la personne publique au sein de laquelle le membre d'un organe délibérant d'établissement public de coopération intercommunale exerce le plus récemment un mandat ou une fonction.

Article L. 2123-11-2 du code général des collectivités territoriales

A l'occasion du renouvellement général des membres du conseil municipal, tout maire d'une commune de 1 000 habitants au moins ou tout adjoint dans une commune de 10 000 habitants au moins ayant reçu délégation de fonction de celui-ci qui, pour l'exercice de son mandat, avait cessé d'exercer son activité professionnelle perçoit, sur sa demande, une allocation différentielle de fin de mandat s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :

- être inscrit à l'institution mentionnée à l'article L. 5312-1 du code du travail conformément aux dispositions de l'article L. 5411-1 du même code ;
- avoir repris une activité professionnelle lui procurant des revenus inférieurs aux indemnités de fonction qu'il percevait au titre de sa dernière fonction électorale.

Le montant mensuel de l'allocation est au plus égal à 80 % de la différence entre le montant de l'indemnité brute mensuelle que l'intéressé percevait pour l'exercice de ses fonctions, dans les conditions fixées aux articles L. 2123-23, L. 2123-24, L. 2511-34 et L. 2511-34-1, et l'ensemble des ressources qu'il perçoit à l'issue du mandat.

L'allocation est versée pendant une période d'un an au plus. Elle n'est pas cumulable avec celles prévues par les articles L. 3123-9-2 et L. 4135-9-2. A compter du septième mois suivant le début du versement de l'allocation, le taux mentionné au quatrième alinéa est au plus égal à 40 %.

Le financement de cette allocation est assuré dans les conditions prévues par l'article L. 1621-2.

Les modalités d'application du présent article sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

Article L. 3123-9-2 du code général des collectivités territoriales

A l'occasion du renouvellement général du conseil départemental, tout président de conseil départemental ou tout vice-président ayant reçu délégation de celui-ci qui, pour l'exercice de son mandat, avait cessé d'exercer son activité professionnelle perçoit, sur sa demande, une allocation différentielle de fin de mandat s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :

- être inscrit à l'institution mentionnée à l'article L. 5312-1 du code du travail conformément aux dispositions de l'article L. 5411-1 du même code ;
- avoir repris une activité professionnelle lui procurant des revenus inférieurs aux indemnités de fonction qu'il percevait au titre de sa dernière fonction électorale.

Le montant mensuel de l'allocation est au plus égal à 80 % de la différence entre le montant de l'indemnité brute mensuelle que l'intéressé percevait pour l'exercice de ses fonctions, dans la limite des taux maximaux fixés à l'article L. 3123-17, et l'ensemble des ressources qu'il perçoit à l'issue du mandat.

L'allocation est versée pendant une période d'un an au plus. Elle n'est pas cumulable avec celles prévues par les articles L. 2123-11-2 et L. 4135-9-2. A compter du septième mois suivant le début du versement de l'allocation, le taux mentionné au quatrième alinéa est au plus égal à 40 %.

Le financement de cette allocation est assuré dans les conditions prévues par l'article L. 1621-2.

Les modalités d'application du présent article sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

Article L. 4135-9-2 du code général des collectivités territoriales

A l'occasion du renouvellement général des membres du conseil régional, tout président du conseil régional ou tout vice-président ayant reçu délégation de celui-ci qui, pour l'exercice de son mandat, avait cessé d'exercer son activité professionnelle perçoit, sur sa demande, une allocation différentielle de fin de mandat s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :

- être inscrit à l'institution mentionnée à l'article L. 5312-1 du code du travail conformément aux dispositions de l'article L. 5411-1 du même code ;
- avoir repris une activité professionnelle lui procurant des revenus inférieurs aux indemnités de fonction qu'il percevait au titre de sa dernière fonction élective.

Le montant mensuel de l'allocation est au plus égal à 80 % de la différence entre le montant de l'indemnité brute mensuelle que l'intéressé percevait pour l'exercice de ses fonctions, dans la limite des taux maximaux fixés à l'article L. 4135-17, et l'ensemble des ressources qu'il perçoit à l'issue du mandat.

L'allocation est versée pendant une période d'un an au plus. Elle n'est pas cumulable avec celles prévues par les articles L. 2123-11-2 et L. 3123-9-2. A compter du septième mois suivant le début du versement de l'allocation, le taux mentionné au quatrième alinéa est au plus égal à 40 %.

Le financement de cette allocation est assuré dans les conditions prévues par l'article L. 1621-2.

Les modalités d'application du présent article sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

Article L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales

I. – Les indemnités votées par les conseils municipaux des communes de 100 000 habitants au moins pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal sont au maximum égales à 6 % du terme de référence mentionné au I de l'article L. 2123-20.

II. – Dans les communes de moins de 100 000 habitants, il peut être versé une indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal dans les limites prévues par le II de l'article L. 2123-24. Cette indemnité est au maximum égale à 6 % du terme de référence mentionné au I de l'article L. 2123-20.

III. – Les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions en application des articles L. 2122-18 et L. 2122-20 peuvent percevoir une indemnité allouée par le conseil municipal dans les limites prévues par le II de l'article L. 2123-24. Cette indemnité n'est pas cumulable avec celle prévue par le II du présent article.

IV. – Lorsqu'un conseiller municipal supplée le maire dans les conditions prévues par l'article L. 2122-17, il peut percevoir, pendant la durée de la suppléance et après délibération du conseil municipal, l'indemnité fixée pour le maire par l'article L. 2123-23, éventuellement majorée comme le prévoit l'article L. 2123-22. Cette indemnité peut être versée à compter de la date à laquelle la suppléance est effective.

V. – En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité fixée pour le maire de la commune en application des articles L. 2123-22 et L. 2123-23.

Article L. 2123-20 du code général des collectivités territoriales

I.-Les indemnités allouées au titre de l'exercice des fonctions de maire et de président de délégation spéciale et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire des communes, de conseiller municipal des communes de 100 000 habitants et plus ou de membre de délégations spéciales qui fait fonction d'adjoint sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

II.-L'élue municipal titulaire d'autres mandats électoraux ou qui siège à ce titre au conseil d'administration d'un établissement public local, du centre national de la fonction publique territoriale, au conseil d'administration ou au conseil de surveillance d'une société d'économie mixte locale ou qui préside une telle société ne peut percevoir, pour l'ensemble de ses fonctions, un montant total de rémunérations et d'indemnités de fonction supérieur à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire telle qu'elle est définie à l'article 1er de l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement. Ce plafond s'entend déduction faite des cotisations sociales obligatoires.

III.- Lorsqu'en application des dispositions du II, le montant total de rémunération et d'indemnité de fonction d'un conseiller municipal fait l'objet d'un écrêtement, la part écrêtée est reversée au budget de la personne publique au sein de laquelle le conseiller municipal exerce le plus récemment un mandat ou une fonction.

Article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales

I. – Le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire sont établis :

1° Soit selon les modalités prévues aux II à VI du présent article ;

2° Soit, dans les communautés de communes et dans les communautés d'agglomération, par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

La répartition des sièges effectuée par l'accord prévu au présent 2° respecte les modalités suivantes :

a) Le nombre total de sièges répartis entre les communes ne peut excéder de plus de 25 % celui qui serait attribué en application des III et IV du présent article ;

b) Les sièges sont répartis en fonction de la population municipale de chaque commune, authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

c) Chaque commune dispose d'au moins un siège ;

d) Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;

e) Sans préjudice des c et d, la part de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf :

– lorsque la répartition effectuée en application des III et IV du présent article conduirait à ce que la part de sièges attribuée à une commune s'écarte de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale et que la répartition effectuée par l'accord maintient ou réduit cet écart ;

– lorsque deux sièges seraient attribués à une commune pour laquelle la répartition effectuée en application du 1° du IV conduirait à l'attribution d'un seul siège.

II. – Dans les métropoles et les communautés urbaines et, à défaut d'accord, dans les communautés de communes et les communautés d'agglomération, la composition de l'organe délibérant est établie par les III à VI selon les principes suivants :

1° L'attribution des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale, en fonction du tableau fixé au III, garantit une représentation essentiellement démographique ;

2° L'attribution d'un siège à chaque commune membre de l'établissement public de coopération intercommunale assure la représentation de l'ensemble des communes.

III. – Chaque organe délibérant est composé de conseillers communautaires dont le nombre est établi à partir du tableau ci-dessous.

POPULATION MUNICIPALE DE L'ÉTABLISSEMENT public de coopération intercommunale à fiscalité propre	NOMBRE de sièges
De moins de 3 500 habitants	16
De 3 500 à 4 999 habitants	18
De 5 000 à 9 999 habitants	22
De 10 000 à 19 999 habitants	26
De 20 000 à 29 999 habitants	30
De 30 000 à 39 999 habitants	34
De 40 000 à 49 999 habitants	38
De 50 000 à 74 999 habitants	40
De 75 000 à 99 999 habitants	42
De 100 000 à 149 999 habitants	48
De 150 000 à 199 999 habitants	56
De 200 000 à 249 999 habitants	64
De 250 000 à 349 999 habitants	72
De 350 000 à 499 999 habitants	80
De 500 000 à 699 999 habitants	90
De 700 000 à 1 000 000 habitants	100
Plus de 1 000 000 habitants	130

Ce nombre peut être modifié dans les conditions prévues aux 2°, 4° ou 5° du IV.

IV. – La répartition des sièges est établie selon les modalités suivantes :

1° Les sièges à pourvoir prévus au tableau du III sont répartis entre les communes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sur la base de leur population municipale authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

2° Les communes n'ayant pu bénéficier de la répartition de sièges prévue au 1° du présent IV se voient attribuer un siège, au-delà de l'effectif fixé par le tableau du III ;

3° Si, après application des modalités prévues aux 1° et 2° du présent IV, une commune obtient plus de la moitié des sièges de l'organe délibérant :

– seul un nombre de sièges portant le nombre total de ses conseillers communautaires à la moitié des sièges de l'organe délibérant, arrondie à l'entier inférieur, lui est finalement attribué ;

– les sièges qui, par application de l'alinéa précédent, se trouvent non attribués sont ensuite répartis entre les autres communes suivant la règle de la plus forte moyenne, sur la base de leur population municipale authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 précitée ;

4° Si, par application des modalités prévues aux 1° à 3° du présent IV, le nombre de sièges attribués à une commune est supérieur à celui de ses conseillers municipaux, le nombre total de sièges au sein de l'organe délibérant est réduit à due concurrence du nombre de sièges nécessaire pour que, à l'issue d'une nouvelle application des 1° à 3° du présent IV, cette commune dispose d'un nombre total de sièges inférieur ou égal à celui de ses conseillers municipaux ;

4° bis Dans la métropole d'Aix-Marseille-Provence, sont attribués en supplément, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, aux communes ayant bénéficié de la répartition des sièges prévue au 1° du présent IV, 20 % de la totalité des sièges, répartis en application des 1° et 2° du même IV.

5° En cas d'égalité de la plus forte moyenne entre des communes lors de l'attribution du dernier siège, chacune de ces communes se voit attribuer un siège.

V. – Dans les communautés de communes, les communautés d'agglomération et les communautés urbaines, si les sièges attribués sur le fondement du 2° du IV excèdent 30 % du nombre de sièges définis au deuxième alinéa du III, 10 % du nombre total de sièges issus de l'application des III et IV sont attribués aux communes selon les modalités prévues au IV. Dans ce cas, il ne peut être fait application du VI.

VI. – Dans les métropoles et les communautés urbaines, à l'exception de la métropole d'Aix-Marseille-Provence, et à défaut d'accord conclu dans les conditions prévues au 2° du I dans les communautés de communes et les communautés d'agglomération, les communes peuvent créer et répartir un nombre de sièges supplémentaires inférieur ou égal à 10 % du nombre total de sièges issu de l'application des III et IV.

La part globale de sièges attribuée à chaque commune en application des III, IV et du présent VI ne peut s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf :

1° Lorsque la répartition effectuée en application des III et IV conduirait à ce que la part de sièges attribuée à une commune s'écarte de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale et que l'attribution effectuée en application du présent VI maintient ou réduit cet écart ;

2° Lorsqu'un second siège serait attribué à une commune ayant bénéficié d'un seul siège en application du 1° du IV.

Dans les métropoles et les communautés urbaines, la répartition effectuée en application du présent VI peut porter le nombre de sièges attribué à une commune à plus de la moitié de l'effectif de l'organe délibérant.

La décision de création et de répartition de ces sièges supplémentaires est prise à la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

VII. – Au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, il est procédé aux opérations prévues aux I, IV et VI. Au regard des délibérations sur le nombre et la répartition des sièges prévues aux I et VI et de la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 précitée, le nombre total de sièges que comptera l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ainsi que celui attribué à chaque commune membre lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux est constaté par arrêté du représentant de l'Etat dans le département lorsque les communes font partie du même département ou par arrêté conjoint des représentants de l'Etat dans les départements concernés dans le cas contraire, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

En cas de création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale par application des articles L. 5211-5, L. 5211-41, L. 5211-41-1 ou L. 5211-41-3, les délibérations prévues aux I, IV et VI du présent article s'effectuent en même temps que celle relative au projet de périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. L'acte de création ou de fusion mentionne le nombre total de sièges de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ainsi que celui attribué à chaque commune membre.

QUESTION DIVERSE

11 - Motion de Soutien aux salariés de Nokia et de Hop et d'opposition aux plans sociaux annoncés

Rapporteur : Joël LE JEUNE

NOKIA - Lannion

Le groupe Nokia a repris les activités d'Alcatel-Lucent en 2016, spécialiste dans les équipements télécoms, ce groupe est le second employeur industriel sur Lannion-Trégor Communauté, employant aujourd'hui 772 personnes sur son site de Lannion, notamment dans des domaines stratégiques que sont les réseaux 4G et 5G ou encore la cybersécurité.

Au moment de sa fusion avec Alcatel-Lucent, Nokia s'était engagé à maintenir, voire même à développer, l'emploi. 200 embauches ont ainsi été réalisées et se poursuivaient encore au printemps 2020.

Pourtant, au lendemain même du terme de ses engagements, pris auprès de l'Etat lors de cette reprise, le groupe finlandais annonçait un plan de licenciement sans précédent, le Conseil Social Economique (CSE) extraordinaire de Nokia, en date du 22 juin 2020, annonçait la suppression de 1 233 emplois en France, **dont 402 emplois sur le seul site de Lannion**, soit plus de la moitié des effectifs actuels.

C'est donc une véritable catastrophe qu'annonçait le siège de ce pilier économique trégorois. Ce plan social sans précédent, condamne, à terme, le site de Nokia à Lannion.

Les conséquences de ce plan social, s'il est maintenu, seraient catastrophiques en termes d'emplois, mais aussi indirectement pour tout l'écosystème du bassin de Lannion, sur les services, les commerces, etc...Un emploi supprimé à Nokia, c'est 4 à 5 emplois indirects supprimés dans le Trégor.

Face à cette situation inacceptable, les élus soutiennent sans réserve les salariés de Nokia et s'opposent fermement au plan social annoncé et demandent à l'État et à l'Europe d'intervenir fortement sur cette entreprise afin de la faire revenir sur ce plan.

HOP – Morlaix

A cela nous ajoutons à l'égard de nos voisins du bassin de Morlaix-Communauté, une même opposition de la part des élus de Lannion-Trégor Communauté à la fermeture du site HOP, filiale du groupe Air France. L'emploi d'environ **300 salariés** serait ainsi menacé.

Les élus de Lannion-Trégor Communauté soutiennent donc sans réserve les salariés de HOP et s'opposent à la fermeture du site de Morlaix.

Monsieur François BOURIOT, Conseiller Communautaire de Trélévern, souhaiterait que dans le titre soit ajouté « et d'opposition au plan social annoncé ».

Monsieur Yves NEDELLEC, Conseiller Communautaire de Lannion, souhaiterait également qu'il soit fait appel à l'État de remplir son rôle et d'intervenir fortement auprès de cette société afin qu'elle revienne sur cette décision.

Madame Annie BRAS-DENIS, Conseillère Communautaire de Plouaret, demande qu'il soit noté ; « nous souhaitons » à la place de « je ».

Monsieur François BOURIOT, Conseiller Communautaire de Trélévern, complète la remarque de Monsieur Yves NEDELLEC : « l'Europe » en plus de l'État.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, note ces modifications.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

ADOPTER Cette motion de soutien aux salariés de Nokia et de Hop et d'opposition aux plans sociaux annoncés.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, indique les prochaines dates des Conseils Communautaires :

- le jeudi 23 juillet avec l'élection des membres de l'exécutif à 17 h. Il attire l'attention de l'Assemblée sur les votes successifs et le temps que cela pourrait prendre. Il souhaite arriver à une cohérence sans pour autant empêcher qui que se soit d'être candidat.

- le lundi 27 juillet à 17h : séance plénière pour préparer le Conseil Communautaire du 30 juillet.

- le jeudi 30 juillet à 17h : élections des représentants aux Centre Intercommunal d'Actions Sociales, Office de Tourisme Communautaire, la Société d'Economie Mixte, la Société Publique Locale d'Aménagement, le vote du Compte Administratif...

Madame Françoise LE MEN, Conseillère Communautaire de Lannion, demande des explications sur le mode de scrutin souhaité pour les élections des Vice-Présidents. Elle aimerait que le Président précise son idée. Elle regrette que le mode de scrutin du Conseil Communautaire ne soit pas au suffrage direct. L'élection des 2 vice-Présidents de ce soir n'était pas préparée puisque les électeurs et électrices ne connaissaient pas leur candidature avant de venir ce soir. Elle aimerait qu'il y ait une plus grande transparence dans le mode d'élection ou dans le mode de présentation des listes.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, préfère partager ses idées et discuter avec les gens pour avoir leur avis. Il indique aussi que s'il faut faire les élections poste par poste cela sera fait.

Monsieur Alain STEPHAN, Conseiller Communautaire de Pleumeur-Bodou, demande si un conseiller peut proposer une question diverse et si oui, à quel moment doit-il la proposer.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, fait savoir que ces modalités seront précisées dans le Règlement Intérieur qui sera discuté et voté en Conseil Communautaire. Il ajoute que pour les préparer et les présenter correctement un certain délai préalable sera demandé.

Madame Brigitte GOURHANT, Conseillère Communautaire de Ploubezre, demande si tous les Conseils Communautaires se dérouleront le jeudi.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, indique que cela sera défini prochainement. Il fait remarquer qu'il y aura un compromis pour convenir au mieux à tous en prenant en compte les intérêts de chacun.

Fin de séance à 19h30